REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_6

POINT I 2 – DELIBERATION N°2025/I-69 - ACHAT D'UN LOCAL POUR TRANSFERT DE LA BOUTIQUE TEMO

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivité territoriales ;

Vu les dispositions des articles L224l-l à L2144-19 du Code général des collectivité territoriales ;

Considérant qu'il est envisagé d'acheter un local, avenue de Lorraine à Florange pour le transfert de la boutique située actuellement rue de Longwy ;



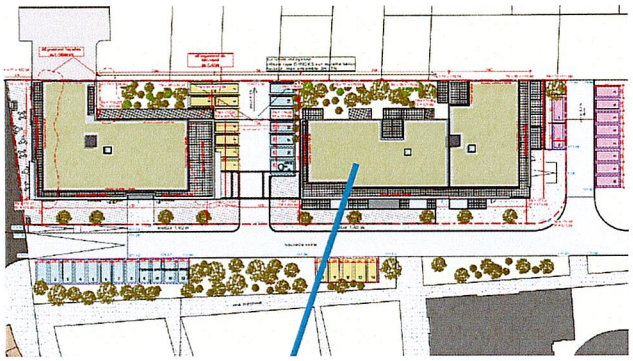
Considérant qu'il est projeté d'acquérir le local B01 d'une superficie totale est de 57,84 m² ;

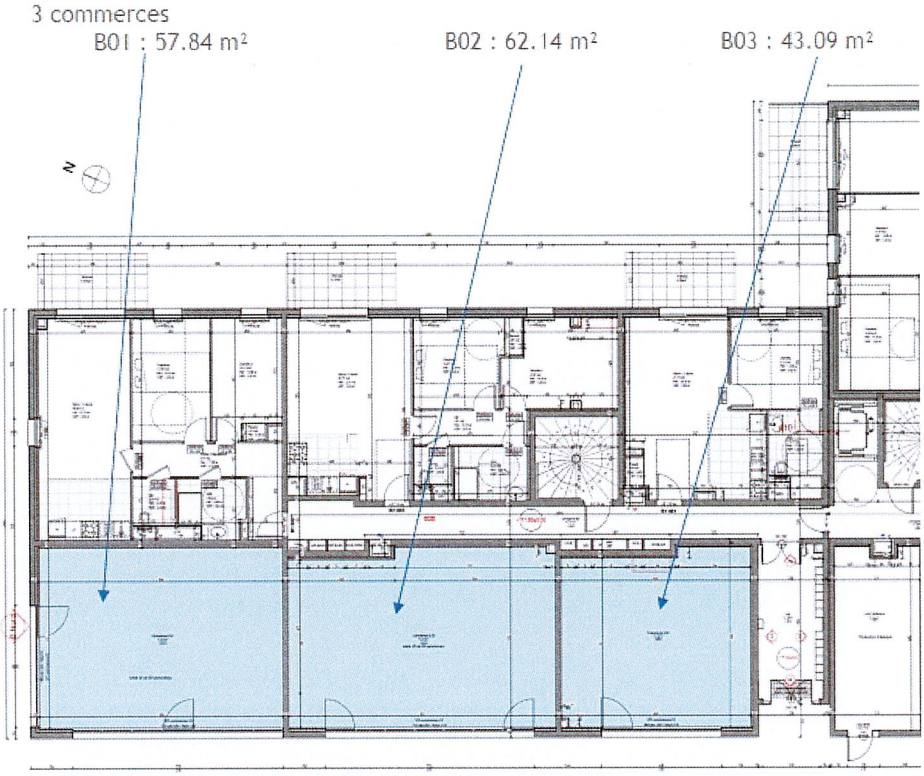
Les locaux en rez-de-chaussée sont livrés brut, vitrine réalisée.

En particulier, les prestations suivantes sont réalisées :

- Sol et murs bruts,
- Alimentation électricité.
- Vitrine posée.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_6





Considérant que le prix de vente prévisionnel est fixé à 2 400 € HT/m² utiles, le lot B01 est évalué à 138 816 €
Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de se prononcer en faveur de l'achat ;
- d'autoriser le Président du TEMO à signer tout acte juridique et/ou document afférent à cet achat ;
- d'autoriser le Président du TEMO à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Bureau syndical du 17 juin 2025 a donné un avis favorable.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_6

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- se prononcer en faveur de l'achat ;
- autorise le Président du TEMO à signer tout acte juridique et/ou document afférent à cet achat ;
- autorise le Président du TEMO à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président
Rémy DICK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I-3 – DELIBERATION N°2025/I-70 - PROLONGATION CONVENTION DE SUBVENTION – MOB D'EMPLOI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences du TEMO (Territoires et Mobilités Moselle Nord) au titre des projets de transports ;

Considérant qu'afin de mieux répondre aux besoins de développement de la pratique des modes doux et en particulier du vélo, le TEMO a souhaité prolonger d'un an le partenariat mené jusqu'à présent entre la Ville de Thionville, l'Agglomération Portes de France Thionville et l'association Mob d'Emploi ;

Considérant que dans le cadre de la préservation du tissu associatif local, le TEMO a souhaité renouveler son partenariat avec l'Association Mob d'Emploi ;

Considérant que Mob d'Emploi joue un rôle phare dans le déploiement de l'offre de mobilité à l'échelle du territoire communautaire ;

Considérant que l'association permet de développer une offre de service adaptée dans un cadre permettant le retour à l'emploi de personnes en situation d'insertion ;

Considérant que pour répondre aux attentes manifestées en matière de déploiement de l'offre vélo sur l'ensemble du territoire, qu'il fallait pouvoir apporter à l'Association Mob d'Emploi les moyens nécessaires avec l'extension de son rayonnement ;

Considérant la convention initiale du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 entre le TEMO et Mob d'Emploi disposant d'une clause de reconduction tacite pour une période d'un an ;

Le Président propose au Comité Syndical l'attribution d'une subvention pour un montant de 55 000 euros pour l'année 2025.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de reconduire l'attribution de la subvention de 55 000 euros ;
- d'autoriser le Président du TEMO à signer tout éventuel document relatif à sa bonne exécution.

Le Bureau Syndical du 17 juin 2025 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide

- de reconduire l'attribution de la subvention de 55 000 euros ;
- d'autoriser le Président du TEMO à signer tout éventuel document relatif à sa bonne exécution.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président,
Rémy DICK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I-4 – DELIBERATION N°2025/I-71 - AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux contrats de délégation de service public ;

Vu la convention de délégation de service public conclue entre TEMO Moselle Nord et la société Kéolis Thionville Fensch, entrée en vigueur le 1er avril 2021 et arrivant à échéance le 31 décembre 2025 ;

Vu les compétences du Syndicat Mixte des Transports Urbains TEMO Moselle Nord en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité ;

Vu les articles L. 1231-1 et L. 1221-12 du Code des Transports ;

Considérant que la convention de délégation de service public liant le Syndicat mixte des transports urbains TEMO Moselle Nord et Kéolis Thionville Fensch entrée en vigueur 1er avril 2021 arrive à échéance au 31 décembre 2025,

Considérant qu'un avenant d'une durée d'un an, à partir du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, est nécessaire afin d'assurer une transition optimale vers une nouvelle convention de délégation de service public de longue durée ;

Considérant par ailleurs l'évolution du périmètre d'intervention du syndicat, consécutive à l'intégration de la Communauté de communes de Cattenom et environs (CCCE) et de la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), ainsi qu'au retrait de la commune de Gandrange, portant désormais le territoire couvert à 54 communes et à une population desservie de 215 964 habitants ;

Considérant que le service public de transport doit être assuré dans les meilleures conditions de régularité, de confort et de sécurité pour l'ensemble des usagers, il apparaît nécessaire de formaliser le présent avenant afin de garantir la continuité du service, tout en tenant compte des récentes évolutions territoriales. Cette phase transitoire permettra également de mener les études et consultations indispensables à l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel, mieux adapté aux enjeux actuels de mobilité, d'attractivité du territoire et d'optimisation.

Il est demandé au Comité Syndical :

- De valider le projet d'un avenant pour une durée d'un an ;

- D'autoriser le Président du TEMO Moselle Nord à signer ce dit avenant, ainsi que tout éventuel document relatif à sa bonne exécution.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Le Bureau Syndical du 17 juin a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le projet d'un avenant pour une durée d'un an ;
- D'autoriser le Président du TEMO Moselle Nord à signer ce dit avenant, ainsi que tout éventuel document relatif à sa bonne exécution.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président,
Rémy DICK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I–5 - DELIBERATION N°2025/I-72 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024

Le Comité Syndical est appelé à adopter le Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 16 décembre 2024.

Le Bureau Syndical du 15 mai 2025 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 16 décembre 2024.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président,
Rémy DIECK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2024

Heure de début : 18h15

Le Président : Bonsoir messieurs dames, je vais vous demander de bien vouloir venir et si vous l'acceptez, s'il n'y a pas de contestation évidemment, nous avons monsieur KORMANN qui devrait être présent à 18h50. Le temps de présenter les points et il devrait être là pour pouvoir signer le PV de la séance. Est-ce qu'il y a des oppositions au principe, pour commencer à faire le point sur les différents points à l'ordre du jour ? Non pas d'opposition au principe ? Ça nous permettra de pouvoir lancer notre conseil syndical et de valoriser notre soirée différemment ensuite et d'éviter de s'en gâcher une autre pour une réunion sans quorum. Donc mesdames et messieurs, je constate que nous aurons un quorum à 18h50 et nous allons enchaîner si vous le voulez bien, l'ordre du jour. Nous passerons au vote une fois que nous aurons le quorum.

M. GLESER fait l'appel et donne lecture des procurations.

Point I.1 Désignation du secrétaire de séance.

Le Président : Il est proposé de nommer monsieur Mathieu WEIS. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?
M. WEIS, délégué de la CAPFT est désigné secrétaire de séance.

Le Président : Je vous remercie.

Point I.2 Démission de Mme VETZEL et installation du délégué de Bertrange

Le Président : nous avons à prendre acte de la démission de Mme VETZEL et à prendre acte de l'installation d'un nouveau délégué à Bertrange, M. ABDELLALI. Nous pouvons toutes et tous lui souhaiter la bienvenue. [Applaudissements]

Point I.3 Modification des Conditions Générales de Vente de Citéline et création des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de Citel'O

M. VEINNANT : c'est un point très très intéressant et je ne doute pas que, mesdames et messieurs, vous ayez tous lu attentivement le document qui vous a été transmis. Alors, je vais vous faire un petit résumé. Donc, ce qui est proposé ce soir au Comité Syndical, c'est de modifier certains articles des Conditions Générales de Vente de Citéline ainsi que de créer les Conditions Générales de Vente du transport à la demande Citel'O. Avant, il n'y avait qu'un seul document. Dans un souci de clarté, les deux documents ont été séparés. Les mises à jour dans les Conditions Générales de Vente de Citéline concernent notamment la grille tarifaire. Un des points principaux, c'est la suppression du Pass S'Cool provisoire, les modalités de règlement des titres de transport, les modalités de vente des titres à titre individuel ou par paquet de 10, la vente à distance, les modalités de résiliation des titres chargés sur une carte sans contact ainsi que le service après-vente (ce sont des détails mais je vous encourage simplement à les lire parce que ce sont des modifications vraiment mineures). Pour ce qui concerne les Conditions Générales d'Utilisation de Citéline, elles suppriment la mention du réseau Citel'O, pour permettre la création des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation propres au réseau Citel'O et vous trouvez dans ce document l'ensemble des modalités qui sont afférentes à l'utilisation du service, à l'acquisition des billets, au remboursement des titres de transport, au

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

paiement de ces titres de transport, etc. La mise à jour de ces Conditions Générales d'Utilisation de Citéline concerne également les articles qui ont trait à l'admission des passagers, à la limitation d'utilisation, aux contrôles qui peuvent être effectués, à la vidéoprotection. Jusque-là, il faut le savoir, les usagers pouvaient avoir accès aux images de la vidéoprotection et ceci est, vous le savez, contraire à la loi. Donc cela a été modifié et désormais, seul un certain nombre de gens nommément désignés, assermentés et déclarés en préfecture peuvent avoir accès aux images de vidéoprotection. Il est également question d'interdictions diverses et une des interdictions majeures qui a été édictée, c'est qu'il est désormais interdit de manger à bord des cars et autobus. Voilà. Donc, ce qui est proposé, mesdames et messieurs, c'est la création des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du réseau de transport à la demande Citel'O.

Le Président : merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Non.

Vote : unanimité.

Point I.4 mise à jour du règlement subventions accessibilité

Le Président : En l'absence de M. JURCZAK, je vais me permettre de le lire. Donc, concernant ce projet, il est proposé au Comité Syndical de modifier le règlement d'attribution des subventions en ajoutant dans le chapitre des dispositions particulières la possibilité, pour une commune ou une collectivité, de pouvoir faire une demande de subvention dans un délai de 2 ans, à compter de la réception des travaux, mettant à jour également le schéma d'un arrêt bus accessible. La proposition de modification de ce règlement est jointe au rapport de délibération et il est donc demandé au Comité Syndical de valider le nouveau règlement d'attribution des subventions pour abris voyageurs et de mise en accessibilité du SMiTU. Le Bureau Syndical a donné un avis favorable et la Commission Technique a donné un avis favorable.

Je profite, puisqu'on parle d'abris voyageurs pour faire une petite annonce. Vous savez qu'on avait un contentieux avec la ville de Gandrange : il vient d'être abandonné, vu les décisions de modification, justement, du règlement qu'on avait fait préalablement. Donc c'est toujours bien de se dire qu'on a un procès qui tombe, avec une commune qui était, jusqu'ici en tout cas, partie prenante du Syndicat.

Monsieur HOLSENBURGER : je note que, dans les deux rapports qui viennent d'être présentés, on parle toujours du SMiTU. Donc, quand on va changer de nom, il va falloir adopter à nouveau les mêmes délibérations à répétition, ou pas ? C'est une question technique puisque c'est un Comité Syndical technique.

Le Président : l'évolution du nom, elle est liée à l'évolution statutaire, et je le rappelle, puisque c'était la discussion que nous avions, il faut en bas à droite l'accord du Préfet pour que la modification statutaire ait lieu et donc que le changement du nom puisse être valide. Donc, effectivement, à partir du moment où nous aurons un accord et une datation de cet accord pour la mise en route opérationnelle du Syndicat avec ses nouveaux statuts, nous pourrons modifier dans toutes nos délibérations, à la fois l'identité visuelle mais également le nom.

M. HOLSENBURGER : donc ça veut dire qu'on les revotera encore une fois ?

Le Président : non, bien sûr, il y a la continuité. On est bien d'accord, il est évident que la modification statutaire d'un changement de nom récupère l'acquis de la structure juridique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, pas d'autres questions.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Vote : unanimité

Point I.5 Adoption du PV du Comité Syndical du 27 mars 2024

Le Président :des questions sur ce point ?

M. HOLSENBURGER : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire plus court sur les comptes-rendus des PV syndicaux, parce que c'est une lecture, certes, très intéressante, mais on pourrait aller directement au cœur du sujet, je pense, parce que là, on a on a quasi 70 pages. C'est bien pour l'histoire mais enfin, peut-être qu'une histoire résumée serait plus intéressante ? Un verbatim, je sais pas si ça sert beaucoup.

Le Président : je remercie Alexandre de poser des questions jusqu'au moment où nous aurons effectivement monsieur KORMANN qui sera présent pour pouvoir signer. Je comprends bien, et j'en remercie Alexandre, simplement sur le fond de la demande, c'est d'autant plus légitime qu'aujourd'hui tout est filmé et enregistré et qu'effectivement ceux qui veulent aller dans le détail ont accès aux différentes vidéos sur YouTube et donc, effectivement, il vaut mieux, à mon sens, le voir en ligne ou l'écouter en ligne plutôt que d'avoir à lire le détail absolu mot par mot du compte-rendu, même si, après, certains aiment bien avoir des éléments en ligne par ligne. Je vois à sa réaction que madame POUGET aime bien avoir des documents très détaillés et peu synthétiques. C'est une question de préférence.

M. HOLSENBURGER : ils sont très bien rédigés.

Le Président : les personnes qui les ont rédigés apprécieront. Est-ce que sur le fond des deux PV, il y a des sujets ? Non.

Vote : unanimité

Point I.6 Adoption du PV du Comité Syndical du10 avril 2024

Vote : unanimité

Point II.1 INFORMATION. Décisions prises sur la délégation permanente du Bureau Syndical : augmentation de la participation pour les risques de prévoyance.

Le Président : le Bureau a délibéré afin de faire adhérer le Syndicat à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Moselle, dont l'assureur est Alliance. Vous avez l'ensemble du détail dans les délibérations qui vous ont été envoyées sur les participations financières de l'employeur, le détail des cotisations et qui me permet de signer l'ensemble des documents concernant ces éléments plutôt techniques liés, effectivement, aux différents salariés du Syndicat.

Questions diverses :

Le Président : Ce Conseil Syndical aura été court, je me permets simplement un tout petit commentaire final concernant le SERM, et je me le permets puisque nous avons eu une réunion tout à l'heure à la communauté d'Agglomération du Val de Fensch. C'est toujours important de pouvoir faire un point sur le SERM, même s'il y a un certain nombre d'éléments qui mériteront d'être confirmés au premier trimestre et qui ne méritent peut-être pas d'être publics devant la presse aujourd'hui mais, néanmoins, je pense qu'il est intéressant de faire un commentaire général sur ce service express régional métropolitain, de rappeler à l'ensemble des conseillers syndicaux que le SMiTU, comme les EPCI, sont représentés au sein de ce SERM. Vous vous

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

souvenez toutes et tous de la présentation qui en a été faite et je voulais simplement vous donner l'information que le Service Express Régional Métropolitain avance plutôt rapidement pour proposer trois scénarios. Un des scénarios devrait être validé au premier trimestre, sur l'extension et le cap qui sera fixé par la Région, l'État et les différentes collectivités qui auront vocation à être financeuses dans le cadre du projet, notamment sur la question des haltes ferroviaires qui pourraient être réintroduites dans le cadre du plan régional et du plan transfrontalier de mobilité. Il s'agit donc d'un certain nombre de haltes ferroviaires mais également de lignes de cars express. Alors évidemment, je n'irai pas dans le détail ce soir, parce que ça méritera peut-être un exposé plus détaillé de la part de la Région et des différentes parties prenantes. Mais, il y a des scénarios dégradés qui vont sur court, moyen ou long terme, de la mise en place très rapide de cars express régionaux plus rapides et plus denses avec des cabotages différents, en passant par le réarmement en haltes ferroviaires sur l'ensemble du territoire jusqu'au Luxembourg. Voilà, on a une multiplicité de scénarios et en tout cas un sentiment plutôt général d'une prise en main favorable de la part de la Région Grand Est face aux préoccupations du territoire, en tout cas en matière d'études et de planification sur ces sujets. C'est donc plutôt un élément qui va dans le bon sens, avec une vraie visibilité, à vérifier dans les prochains mois, évidemment. Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je pouvais dire. Est-ce que certains veulent rajouter quelque chose sur le SERM ? Non.

Eh bien messieurs dames, il ne me reste plus qu'à lever séance pour cette fin d'année, nous attendons monsieur KORMANN pour pouvoir signer, si on est tous bien d'accord et qu'il n'y a pas d'opposition sur ce principe. Il ne me reste plus qu'à vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année qui arrive et à vous souhaiter des bonnes fêtes de fin d'année. Bonne soirée à tous.

Fin : 18h30

Le secrétaire de séance,

M. WEIS, délégué de la CAPFT

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I–6 - DELIBERATION N°2025/I-73 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025

Le Comité Syndical est appelé à adopter le Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 10 février 2025.

Le Bureau Syndical du 15 mai 2025 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 10 février 2025.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président
Rémy DICK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 10 février 2025

Heure de début : 18h

Le Président : Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai l'occasion de réunir pour la première fois cette Assemblée Syndicale, non plus du SMiTU mais évidemment du TEMO Moselle Nord. Je suis aussi content de voir de nouvelles têtes ici présentes, je me permets également de dire, avant de passer à l'appel, que nous sommes dans un format nouveau mais qui n'est pas encore définitif et complet, puisque, notamment du côté Val de Fensch, l'ensemble des représentants du Val de Fensch n'a pas encore été désigné par l'assemblée délibérante. Donc, nous avons quelques représentants du Val de Fensch, cinq représentants du Val de Fensch, mais nous en avons encore d'autres qui doivent être nommés par le Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, ce qui nous amènera au complet. Donc, nous avons invité l'ensemble des personnes qui ont été désignées par leur assemblée délibérante, aujourd'hui, pour ce TEMO, et nous avons largement le quorum. Nous allons quand même faire l'appel.

M. GLESER fait l'appel et donne lecture des procurations.

Propos liminaires : nous avons largement le quorum et je tiens à vous remercier toutes et tous de votre présence nombreuse aujourd'hui pour ce premier Conseil Syndical du TEMO Moselle Nord. Je ferai un propos introductif qui rappellera l'enjeu de ce Syndicat, dans cette nouvelle forme. Il faut peut-être rappeler très globalement que ce Syndicat a évolué grâce à vous et grâce à la fois au vote des conseils de communautés, évidemment, au vote de l'Assemblée Syndicale précédemment, au vote des communes et par délibération des communes qui ont accepté la mise en place de ce Syndicat, sous cette forme-là. Je voudrais rappeler aussi l'unanimité dans laquelle cela s'est déroulé et le bon état d'esprit, je crois que ça a été dit, valorisé, dans chacune des instances, cet esprit d'unanimité et cet esprit de concorde de territoire. C'est d'ailleurs pour ça que Territoires et Mobilités sont au pluriel, c'était, j'allais dire, une forme d'évidence en termes de nom, puisque l'enjeu c'est bien de connecter des territoires qui sont multiples et qui ont différents enjeux de mobilités, au pluriel. Je voulais rappeler évidemment, simplement, que nous sommes dans ce premier Comité Syndical, où nous avons de nombreux enjeux dont celui de la gouvernance. Je vais aller évidemment dans le détail et dans l'appel au vote pour chacun de ces territoires mais, et j'en remercierai évidemment l'ensemble des représentants, de faire en sorte que ça soit dans un esprit de concorde, puisque l'enjeu, évidemment, c'est de travailler en mode projets et de mettre en place une dynamique de projets pour nos territoires, en matière de mobilité. Je rappelle que dans le cadre de cette gouvernance, nous avons évidemment 16 nouvelles communes de la CCCE qui sont venues dans le cadre de notre Syndicat en supplément, 4 du Pays Haut Val d'Alzette qui sont arrivées, (pour les 4 communes mosellanes du territoire), nous avons également eu le retrait de Gandrange et donc, effectivement, dans cette première Assemblée Syndicale, nous avons le retrait de Rives de Moselle de notre instance. Ce n'est pas anodin évidemment, institutionnellement, d'avoir un retrait en plus de la vingtaine de communes qui adhère. Aujourd'hui, c'est important de le valoriser, le TEMO couvre un territoire de 215 000 habitants pour 54 communes. Auparavant, nous étions à 35, puisque c'est 19 communes qui sont adhérentes. L'enjeu évidemment, c'est effectivement que nous puissions avoir un représentant en supplément au sein du Bureau qui soit Vice-Président issu de chacun des nouveaux territoires adhérents, un pour la communauté de communes de

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Cattenom et environs et un évidemment pour le Pays Haut Val d'Alzette. Je rappelle les enjeux, évidemment, notamment sur la question du pacte de gouvernance, puisque ce sont des discussions qui vont maintenant s'ouvrir, même si elles ont été discutées préalablement avec les Présidents de communautés d'agglomérations ou de communautés de communes. L'enjeu maintenant que le format de ce Conseil Syndical est validé, conforté, par cette première instance, c'est bien de pouvoir négocier un document à valeur contractuelle qui prévaut comme le prévoient nos statuts, avec une large majorité si ce n'est unanimité et concorde, si on peut se le dire, entre les territoires. En effet, nous avions mis en place la nécessité d'une majorité qualifiée importante pour valider ce pacte de gouvernance, pacte de gouvernance qui a vocation à traiter de la question de la compétence du Syndicat sur chacun de ces territoires, et évidemment, des enjeux financiers qui sont associés à ces compétences, l'enjeu étant de permettre à chacun de ces territoires de nous dire ce qu'il attend du Syndicat en termes de projets de mobilités et, évidemment, derrière, des moyens qui y sont dédiés : soit des moyens contractuels qui seront dédiés, soit évidemment des moyens financiers, par cette contribution exceptionnelle qui est possible dans le cadre de nos statuts, puisque nous avions au dernier budget de l'an dernier mis en place cette clause, qui a été validée dans les statuts, d'une contribution exceptionnelle qui est possible en cas de projet qui est demandé au Syndicat. Donc, effectivement, ce pacte de gouvernance, nous avons maintenant 6 mois de discussion pour que chacun des territoires puisse discuter institutionnellement avec les services, évidemment, de service à service mais également d'élu à élu, puisque l'enjeu c'est, qu' évidemment, nous ayons la possibilité, avec les Présidents et avec les assemblées délibérantes, d'avoir un dialogue, un échange, sur les attendus du Syndicat en termes de projets de mobilités. C'est vraiment comme ça que j'aimerais, en tant que Président, que nous puissions l'aborder tous ensemble véritablement, de s'interroger sur le projet de mobilités pour les 10 prochaines années. Je crois que c'est ça l'enjeu, qu'on puisse fixer un cadre, fixer un cap, figer un enjeu commun, partagé, et, évidemment, derrière, les moyens qui seront dédiés au Syndicat pour pouvoir mettre en œuvre ces projets. Je n'irai pas déflorer le débat sur le débat d'orientation budgétaire, mais simplement, dire globalement l'état d'esprit qui est le mien avant le DOB sur deux gros enjeux : la priorité quand même que je souhaite que nous puissions donner tous ensemble au transport public du quotidien, je pense que c'est important de le rappeler, c'est un état d'esprit, ça se verra dans les éléments budgétaires qui seront évoqués tout à l'heure. Donc effectivement, de conforter, de continuer à faire en sorte que tous les nouveaux territoires puissent avoir dès maintenant, ou en tout cas dès le mois de mars-avril, dès que la faisabilité, la possibilité, la capacité opérationnelle, le permettent, que tous les territoires puissent être tout de suite reliés à notre réseau et que ça soit concret d'avoir un Syndicat de mobilité, de transport public, qui créé une connexion entre les territoires, ça c'est un premier enjeu évidemment.

Mais également, il faut faire en sorte, dans le cadre de ce Syndicat, de donner les moyens à ce transport public du quotidien, de pouvoir avoir du sens pour les habitants, parce qu'effectivement, avant même de parler de grands projets d'infrastructure, d'aménagements, d'un projet de mobilités pour le territoire, il faut simplement aussi qu'on ait des bus qui roulent, qui soient en bon état, qui fonctionnent, et que ce soit tangible, concret, et peut-être qu'on puisse mettre un peu de modernité dans notre vision du transport, qui est d'abord et avant tout le premier sujet de mobilité qui doit intéresser le Syndicat, parce que c'est l'histoire de notre Syndicat qui y est aussi liée, donc, effectivement tout cela se concrétisera évidemment dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Je finirai sur le BHNS pour dire et redire devant l'Assemblée Syndicale ce que j'ai pu dire par ailleurs, à d'autres reprises, sur le fait que l'enjeu aujourd'hui, c'est bien de faire en sorte que le BHNS se fasse, et je le dis dans le cadre de cette instance syndicale, et c'est important de le marquer tout de suite : c'est le projet qui est historiquement le plus gros projet du Syndicat, donc notre enjeu, aujourd'hui, c'est de faire en sorte qu'on aille au bout de ce projet du BHNS. Par contre, il y a un double enjeu en la matière, pour le finir. Un :il faut assurer toute la transparence, et j'ai eu l'occasion de le dire de manière subtile la dernière fois, je le redis de manière plus évidente aujourd'hui, c'est aussi pour ça qu'on a voulu mettre en place un audit financier, comptable, juridique, administratif, sur ce qui a été fait jusqu'ici et sur les référentiels de coûts, notamment dans le cadre du projet tel qu'il avait été établi au départ. Donc, assurer la transparence d'un côté, mais également voir l'ambition et la coordonner, la mettre en adéquation avec ce qui est contemporain aujourd'hui, c'est-à-dire le SERM (Service Express Régional Métropolitain) ; Pour les nouveaux, c'est la dynamique régionale en matière de mobilités qui essaie de coordonner le ferroviaire, le bus, le car, et les mobilités douces, et donc il faut faire en sorte que ce BHNS puisse correspondre aux enjeux globaux de ce caractère contemporain du SERM et qui fait du BHNS un point important de l'offre multimodale, notamment sur les accès des gares et de faire en sorte de privilégier le ferroviaire quand il est possible et d'avoir le BHNS comme appui du ferroviaire. C'est comme ça qu'on peut le concevoir ou le valoriser. En tout cas, c'est aujourd'hui comme ça que le projet du BHNS sera proposé, mais avec un enjeu de faisabilité pour le BHNS : qu'il soit réalisé. On fixe un cap financier budgétaire, je le dis maintenant, on le redira tout à l'heure :c'est 100 millions d'euros maximum supplémentaires pour le projet BHNS, ce qui portera à 170 millions d'euros maximum. En tout cas c'est un engagement que je prends, on verra si je suis démenti par les faits, mais c'est un engagement, parce qu'il faut bien le donner et un engagement aussi de temps, c'est 2027 pour réaliser ce projet du BHNS et en tout cas finaliser ce projet BHNS, parce qu'il faut bien pouvoir fixer un cap financier et temporel. Voilà pour les grands enjeux, évidemment, le pacte de gouvernance aura à valider les autres ambitions et je pense que nous aurons d'autres ambitions à valoriser pour notre territoire. Et je rappelle enfin et je finirai par là, qu'il y a trois Copils, trois comités de pilotage, qui ont vocation pour le moment à être établis et discutés avec les Présidents d'agglos et les maires concernés sur trois gares qui correspondent à ces projets BHNS. Ces trois comités de pilotage permettront d'aller plus loin, sur évidemment la gare de Thionville avec la question du BHNS Thionville-Yutz-Basse-Ham, c'est la question de la gare d'Uckange et de comment on valorise la gare d'Uckange et c'est la gare d'Hettange-Grande, comme point multimodal futur de la connexion vers cette gare et du territoire de Cattenom. Voilà ce que je peux dire en amont de ce Comité Syndical, ce qui nous permet aussi de prouver, Mesdames, Messieurs, que ce TEMO, c'est effectivement une ambition. Je crois que c'était vraiment ça le message aujourd'hui, c'est effectivement un Syndicat qui s'agrandit mais pour se donner les moyens d'aller plus loin sur les projets de mobilités et de faire en sorte de ne pas être en pause institutionnelle mais, effectivement, de profiter maintenant que nous avons de nouveaux statuts, maintenant que nous avons une dynamique, maintenant que nous nous réunissons dans un format à 4 EPCI régulièrement et que nous aurons l'occasion de nous réunir dans ce format à 4 EPCI, nous allons pouvoir travailler en projets pour faire en sorte de respecter ces agendas contraints et cette ambition partagée. Voilà Mesdames, Messieurs, ce que je pouvais dire en amont et je ne sais pas s'il y a des discussions préalables ou des prises de positions préalables, mais s'il n'y en a pas, j'ouvre l'ordre du jour et nous commençons par la désignation du secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Point I.1 Désignation du secrétaire de séance.

Le Président : Il est proposé de nommer monsieur TACCONI. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

M. TACCONI, délégué de Guénange, est désigné secrétaire de séance.

Le Président : Je vous remercie.

Point I.2 Installation de nouveaux délégués au Comité Syndical

Le Président : j'ai fait à peu près le propos introductif, je ne sais pas s'il y a des commentaires supplémentaires dans le cadre de cette installation ? Non pas d'opposition, pas d'abstention et bien, nous sommes toutes et tous installés et je pense qu'on peut s'applaudir, s'il vous plait, c'est un beau geste d'unanimité.

[Applaudissements]

Point I.3 - Modification de la composition du Bureau Syndical

Le Président : concernant la modification de la composition du Bureau Syndical, l'enjeu est donc, ce que je vous disais tout à l'heure : de faire entrer tous les territoires au sein du Bureau avec des Vice-Présidents qui sont dédiés et affectés géographiquement. Je le dis, c'est important pour que chacun des territoires puisse avoir une Vice-Présidence. C'est bien l'enjeu de ces deux postes de Vice-Présidents. Il y a donc deux postes de Vice-Présidents qui portent à 11 le nombre de Vice-Présidents pour le Syndicat. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ? Non pas de commentaires, pas de questions. Est-ce qu'il y a des oppositions, est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Je vous remercie et évidemment nous continuons maintenant avec l'élection.

Vote : unanimité.

Point I.4 - Election de deux nouveaux Vice-Présidents

Le Président : nous avons, comme le prévoient les obligations statutaires et les obligations légales, à procéder à l'élection des 10ème et 11ème Vice-Présidents au scrutin uninominal à bulletin secret. Concernant le 10ème Vice-Président, il sera proposé pour la communauté de communes de Cattenom, c'est comme ça qu'on peut le proposer. Est-ce qu'il y a aujourd'hui des candidats ?

M. PAQUET :pour la communauté de communes de Cattenom, le candidat est Monsieur Roland BALCERZAK, qui est en charge de la mobilité au sein de notre EPCI, s'il en est d'accord.

Le Président : est-ce que monsieur BALCERZAK est d'accord d'être le candidat ? Oui, il est d'accord. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non, il n'y a pas d'autres candidats. Nous passons malgré tout au vote. Donc, les services vont passer vous faire voter et signer. Il faudrait le plus ancien et le plus jeune, donc monsieur TACCONI et Monsieur SCHITZ, je vous invite à composer le bureau pour le dépouillement. Je rappelle que le candidat proposé pour la CCCE est Roland BALCERZAK.

[L'urne circule et le résultat est mis au dépouillement]

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Le Président : Pendant le dépouillement on va pouvoir lancer le deuxième vote si vous le voulez bien. Alors, en amont pour lancer ce deuxième vote, je rappelle que pour le territoire de la CCPHVA, nous avons donc le 11ème poste de Vice-Président. Est-ce qu'il y a des candidats pour la CCPHVA ?

MM RISSER et GUERMANN sont candidats.

Le Président : Je rappelle aussi, puisqu' il y a eu quelques discussions en amont et que nous parlons d'une représentation de territoire, que nous avons eu des discussions avec les délégués de la CCPHVA en amont du Conseil Syndical, je pense que c'est important que chacun prenne acte des faits et je resterai sur les faits. Effectivement, il y a eu un vote interne, je peux le dire, et je pense que personne ne le démentira, et si c'est le cas, que chacun soit libre de le dire, il y a eu un vote interne au sein de la CCPHVA, parce que c'est une affaire qui concerne ce territoire et effectivement il y a eu cinq représentants de la CCPHVA qui ont voté pour Monsieur RISSER, deux abstentions et une voix pour Monsieur GUERMAN.

Voilà, maintenant, à l'Assemblée Syndicale de voter.

[L'urne circule]

Résultat de l'élection du 10ème Vice-Président :

Bulletins dépouillés : 55
M. BALCERZAK: 52
Blancs ou nuls : 3

M. BALCERZAK est élu 10ème Vice-Président.

[Applaudissements]

Le Président : c'est un beau retour positif pour Roland.

Résultat de l'élection du 11ème Vice-Président :

1er tour :

Bulletins dépouillés : 55
Monsieur GUERMANN : 26
Monsieur RISSER : 24
Blancs ou nuls : 5

Le Président : donc, nous avons un deuxième tour, selon la délibération, puisque ce Conseil doit valider à la majorité absolue pour le premier tour, donc nous avons une majorité relative pour monsieur GUERMANN, il y a donc lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin et je rappelle que si nous n'avons toujours pas de majorité absolue, il y aura un troisième tour à la majorité relative. Est-ce qu'il y a des prises de parole en amont de ce deuxième tour ou est-ce qu'il y a des suspensions de séance qui sont demandées ? Non, et bien on va passer au vote, merci à tous.

[L'urne circule]

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

2ème tour :

Le Président : donc Mesdames Messieurs, nous avons le résultat du vote et cette fois il y a une majorité absolue.

Bulletins dépouillés : 55
Monsieur GUERMANN : 29
Monsieur RISSER : 23
Blancs ou nuls : 3

M. GUERMANN est élu 11ème Vice-Président.

[Applaudissements]

Le Président : je me permets de prévenir les deux nouveaux Vice-Présidents de la date du prochain Bureau, qui sera le mardi 4 mars, 18h30. Normalement, les services vous ont déjà transmis par mail la date mais c'est bien pour les nouveaux. Pour vous dire également, concernant le Bureau, que les délégations qui seront proposées seront « enjeux transfrontaliers » ou « mobilités innovantes ». Voilà, on en discutera avec les deux Vice-Présidents pour savoir quelles seront les délégations qui seront proposées et évidemment je reviendrai vers vous. Nous continuons les points à l'ordre du jour.

Point I.5 - Indemnités des élus

Le Président : en tant que tel, il n'y a pas de changement particulier puisque nous avions encore une enveloppe qui permettait de pouvoir avoir deux Vice-Présidents supplémentaires, donc il n'y a pas de modification à attendre pour l'ensemble de ces Vice-Présidents. Est-ce qu'il y a des commentaires sur tout ça ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Vote : unanimité

Point I.6 Demande de subvention pour 2 abris voyageurs à Hettange-Grande

Le Président : nous arrivons au point non institutionnel, sur un sujet concernant les subventions pour deux abris-voyageurs à Hettange-Grande et nous prendrons acte de l'absence de Monsieur le Maire d'Hettange-Grande pour cette délibération, évidemment, ainsi que de M. ROBINET.

M. JURCZAK : ça va aller très vite puisque je pense que ça a duré assez longtemps au niveau des votes. La délibération concerne les deux abris qui ont été posés à Hettange-Grande, en sachant que la subvention est toujours de 3000 €, puisqu'elle été votée précédemment. Donc 6 000 € de subvention pour Hettange-Grande.

Le Président : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Vote : unanimité

Point I.7 ROB

M. TACCONI : M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Comme vous le savez, le débat d'orientation budgétaire est le premier des pas sur ce qu'est la démarche d'orientation budgétaire et de ce qui va nous mener vers, bien sûr, l'approbation du compte administratif mais

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

surtout le vote du budget 2025. Celui-ci est un acte fort, je pense, pour cette année 2025, au-delà en quelque sorte de tout ce que le Président a déjà rappelé dans son propos liminaire, nous allons pouvoir, à travers ce débat d'orientation budgétaire, voir les quelques éléments de contexte nationaux et internationaux mais aussi les éléments de contexte liés à l'année budgétaire 2024, avant de se pencher ensemble sur ce qui vous sera proposé en inscription pour le budget 2025. Je vous propose tout de suite de passer au contexte européen sur les mobilités. En effet, on sait qu'il existe un règlement au sein de l'Union Européenne qui renforce les normes de performances en matière d'émissions de CO2 et qui nous encourage d'une façon très simple à faire attention au contenu de notre flotte et à l'importance des critères environnementaux que nous devons mettre en place, y compris dans les appels d'offres, avec une ambition qui est celle du zéro émission à partir de 2035. Pour être plus précis, concernant les véhicules à moteur lourds, neufs, dont les autocars, l'ambition est d'être à 43 % de véhicules « sains » niveau CO2 à partir du 1er janvier 2030, 64 % au 1er janvier 2035, 90 % au 1er janvier 2040.
Le contexte économique et budgétaire national, je ne vais pas vous le rappeler, nous ne le connaissons que trop bien : en effet une prévision d'inflation révisée à la baisse de 1,5 % pour l'année. Le contexte local, comme le disait le Président, depuis le mois de novembre nous sommes TEMO, nous sommes à l'unanimité rassemblés autour, certes, du départ de la commune de Gandrange, mais aussi, avec l'arrivée pleine et entière de la communauté de communes de Cattenom et environs et de la partie mosellane du Pays Haut Val d'Alzette, vous avez ci-joint la carte du nouveau territoire. Sachez également qu'une étude de faisabilité et d'opportunité est prévue avec les communautés de communes de l'Arc mosellan et du Bouzonvillois trois frontières pour penser l'avenir de notre Syndicat. Et pour terminer, la validation de la modification des statuts a été faite le 23 décembre et donc, nous sommes d'ores et déjà, depuis le 1er janvier, TEMO. J'essaie d'être synthétique sur la première partie.

Maintenant, l'année 2024 : l'évolution des charges et de la situation financière. Pour commencer, l'épargne. Les dépenses réelles d'exploitation sont en augmentation de 8 % en moyenne par an sur les deux années qui viennent de passer : 24,7 millions d'euros en 2022 pour 28,6 millions en 2024. Concernant les recettes réelles d'exploitation, elles sont également en hausse, ce qui est principalement dû à un rappel du Versement Mobilité, une régularisation, notamment de la centrale nucléaire de Cattenom, mais également à l'augmentation des participations des membres. En effet, l'ensemble de ces recettes est en augmentation de 9 % en moyenne par an sur 2 ans donc passant de 34,6 millions d'euros en 2022 à 41,3 millions d'euros en 2024. L'épargne brute comme l'épargne nette ont suivi une tendance à la hausse, j'ai presque envie de dire d'une manière exceptionnelle, avec pour l'épargne nette un passage de 2,7 millions en 2023 à 11,3 millions en 2024 et, conformément à ce que je dis au moment du débat d'orientation budgétaire depuis 2021, pour la première fois, nous sommes conformes aux préconisations de la Préfecture et de la Chambre Régionale des Comptes, qui demandaient à ce que l'ensemble du Versement Mobilité Majoré ne soit pas affecté aux frais d'exploitation mais bien à l'épargne et à l'investissement sur la partie BHNS.
Pour ce qui est de la dette, l'encours de la dette est de 31 millions d'euros au 31 décembre 2024, elle a augmenté, dû à un emprunt de 10 million d'euros qui a été réalisé. Bien sûr, ça s'inscrit dans la démarche de progression et du projet BHNS. L'annuité de la dette est de 2,6 millions d'euros, c'est tout à fait respectable. Trois emprunts sont en cours, un emprunt auprès du Crédit Mutuel, un auprès de la Caisse d'Epargne et un auprès d'Arkéa Banque. Vous avez les parts et les pourcentages rappelés. La capacité de désendettement, elle, fait plaisir à dire : le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

pour rembourser intégralement le capital de la dette. Il est pour nous, en 2024, de 2,4 ans quand il était à 6,1 ans pour 2023.

Le Versement Mobilité : nous parlions d'une augmentation du Versement Mobilité mais c'est également, parce que nous avons voté l'augmentation du taux de Versement Mobilité. En effet, il était de 1,75 %, il est passé à 1,80 % depuis le 1er juillet 2024. Les travaux concernés par la mobilisation du Versement Mobilité Majoré sont, par exemple, la finalisation de l'Ouvrage d'Art au-dessus de la Moselle, l'Ouvrage d'Art au-dessus des voies SNCF, des travaux de voirie, bien sûr, et la future construction du dépôt. Le produit supplémentaire attendu pour cette augmentation est de l'ordre de 500 000€ par an. Pour parler plus généralement du Versement Mobilité, on note une augmentation du produit, qui est aujourd'hui estimé pour l'année 2025 à quasiment 21 millions d'euros par an, 20 976 000€.

Concernant la participation des membres du Syndicat, c'est ce qu'on dit, c'est que depuis 2020 nous avons progressivement augmenté la part des collectivités, une contribution exceptionnelle spécifique dédiée au financement du projet BHNS sur la Fensch et le Thionvillois a été mise en place par les deux communautés d'agglomérations, et nous les remercions pour la contribution de 2 millions d'euros supplémentaires. Je vais reprendre des termes que j'apprécie : les collectivités payent aujourd'hui le juste prix du transport du territoire. Vous avez l'évolution des participations des collectivités. Donc, on a eu la hausse régulière à partir de 2020 de 600 000€ par an et puis cette dernière année jusqu'à 7 500 000€ pour la part globale et 2 millions pour la part complémentaire liée aux agglos.

Les recettes commerciales, vous avez ci-joint les objectifs de recettes vus avec le délégataire et donc, par exemple, le délégataire a compensé un montant de 819 000€ correspondant en fait à l'écart entre le montant de l'objectif et le montant réalisé. Voilà, c'est pour ça que nous vous rappelons l'objectif de recettes car sinon, le délégataire nous verse la différence. Vous avez un rappel sur le montant global de la Délégation de Service Public, avec son coût annuel. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2025 et le coût total final prévisionnel s'élève à 101 608 224,86€, soit une augmentation de 3,5 % par rapport au coût initial prévu, ce qui reste, on va dire, dans des normes entendables. On regarde des modifications institutionnelles, juridiques et techniques à venir, à savoir la modification des statuts du périmètre, la redéfinition du projet BHNS, la fusion des deux agglomérations. Le Syndicat a engagé des négociations avec le délégataire pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, donc un an de prolongation, avec l'actuel délégataire.

Un point de situation sur le BHNS : nous avions voté une autorisation de programme encore sur une période de 4 ans, qui s'appelait à l'époque Citézen. Dans un contexte de réajustement stratégique, les investissements du Syndicat ont été adaptés, optimisés, la voirie entre les deux ponts a été retravaillée afin d'en diviser par 3 le coût initial. Un accord a aussi été conclu avec SNCF Gares et Connexions pour remplacer les locaux démolis dans le cadre de la construction de l'Ouvrage d'Art au-dessus des voies, donc De Gasperi. Cela a permis une réduction significative également du coût. Et bien sûr, nous avons un programme pluriannuel d'investissement estimé à 2,5 millions d'euros, avec un remboursement de la part du Syndicat à SNCF Gares et Connexions de 380 000€. Les Ouvrages d'Art seront terminés. L'opération globale s'élève à 70 732 798€, on est en finalisation. De plus, les études relatives à Flo4, Flo5 et S1, ainsi qu'au dépôt ont été initiées. Il y a un gros travail qui a été réalisé, notamment sur le dépôt, de réévaluation des coûts au plus proche des besoins pour avoir ce que nous souhaitons, à savoir une gestion plus rigoureuse de nos investissements. En conséquence de tout cela, et face aux incohérences constatées entre les montants réalisés et les ratios moyens que nous pouvons retrouver dans nos collectivités, le Syndicat a décidé de lancer un audit financier,

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

comptable, juridique et administratif sur l'ensemble du projet. Pour rappel, lors du DOB, le Syndicat a été engagé dans ce projet estimé à plus de 295 millions d'euros, dont le plan de financement tenait sur 150 millions d'euros d'emprunt et 37 millions d'euros n'étaient pas encore financés. On alertait sur ce point déjà l'année dernière. Notre responsabilité en 2024 a été de redonner du sens au projet, c'est pourquoi ce n'est pas tel qu'il avait été imaginé qu'il sera réalisé. Dans l'année 2024, bien sûr, le Président a rappelé l'importance du Service Express Régional Métropolitain qui va être l'axe principal de notre façon de repenser le BHNS et c'est pour ça qu'on parle de révision structurelle du projet BHNS. En fait, en repensant l'interconnexion, l'interconnectivité, notamment avec les gares, penser des pôles multimodaux c'est grâce à cela qu'on aura une mobilité efficace demain et donc la refonte du projet BHNS se fera autour de ces points multimodaux : la gare d'Uckange, la gare d'Hettange-Grande, la gare de Thionville, notamment. Le Président le rappelait : l'ambition est de 170 millions d'euros pour ce projet. Les investissements dans le transport public du quotidien, n'oublions pas que c'est une de nos priorités depuis 1 an et vous pouvez le voir, donc il y a quelques dépenses qui sont proposées en plus de la fiabilisation du service : le déploiement de Pysae, l'achat de bus articulés d'occasion, l'achat d'un système de communication radio pour permettre la communication entre les chauffeurs et quelques dépenses d'investissement, bien sûr, sur les Ouvrages d'Art Moselle et SNCF.

Maintenant l'année 2025 : c'est ce qu'on disait, une année majeure dans la restructuration financière et politique du Syndicat, désormais TEMO. L'objectif, après notre volonté de renforcer la capacité d'autofinancement du Syndicat par la fin de certains contrats de location, l'acquisition de nouveaux véhicules, le travail sur le Versement Mobilité Tourisme, est de relancer la dynamique d'investissement que nous avions en quelque sorte freinée pour des raisons budgétaires les années précédentes et, bien sûr, la suite de la politique de transport du quotidien. 2025 connaîtra les négociations pour l'avenant de prolongation, ou, si ces négociations n'aboutissent pas, c'est toujours possible, la relance de la Délégation de Service Public. Pour reprendre un mot qui a été évoqué, le réseau sera étudié dans une volonté d'établir un réseau en étoile, permettant de limiter le nombre de correspondances imposé à nos habitants.

Sur les dépenses d'exploitation, les dépenses réelles sont prévues à hauteur de 30,8 millions d'euros, une légère hausse par rapport au budget voté, on était à 29,2 millions.
Les charges à caractère général : il est prévu 3,3 millions de charges à ce poste, pour remettre à hauteur les besoins au niveau des services du Syndicat, dont 1,6 million encore pour la location des cars, un budget de location de cars auprès de la société FCC prendra d'ailleurs fin mi-2025, suite à l'acquisition des 23 cars qu'on a engagée en 2024. En plus de cela, différentes études sont prévues dans le cadre de l'extension du périmètre, des frais d' assistance à maîtrise d'ouvrage pour la nouvelle DSP et la révision du plan de mobilité. D'autres charges : ce sont les commissions de non utilisation du prêt de la BEI, qui forcément, affectent un petit peu notre budget. Les charges de personnel : il est proposé d'inscrire 980 000€ au titre des charges de personnel, tout simplement parce que nous avons réussi à recruter à des postes que nous n'arrivions pas jusqu'alors à pourvoir. En prévision, est prévu en plus le recrutement d' un chargé de mission « équipement du réseau » courant de l'exercice. Les autres charges de gestion courante représentent principalement la rémunération forfaitaire de l'exploitant, autrement dit la Délégation de Service Public et puis vous avez, bien sûr, des rappels sur pourquoi ce montant de DSP. Le Syndicat prend en charge aussi la contribution financière de la société KTF sur le dépôt, qui est propriété du Syndicat. Il y a quelques montants et l'assurance de certains éléments, notamment nos bâtiments.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Côté recettes, le prévisionnel d'exploitation est en légère hausse, avec plus de 38 millions d'euros. Les participations des membres sont prévues à l'identique par rapport à 2024, conformément en fait au pacte financier à périmètre constant. En fait, seule l'extension du périmètre entraînera des conséquences financières pour les territoire concernés par l'extension du périmètre et, depuis 2020, la participation des collectivités, hors contribution spécifique, a progressé en moyenne de 19 %.

Le VM, on en a parlé, donc une hausse de 500 000 €. L'objectif de recettes commerciales, on l'a rappelé également. Les kilomètres non parcourus de l'année 2024 sont estimés à 377 000€.

Le résultat prévisionnel, et ça c'est important, le résultat prévisionnel cumulé de l'exercice 2024 de la section d'exploitation affiche un solde positif d'un montant de quasiment 19 millions d'euros, à prendre en compte dans l'équilibre de notre futur budget. Les épargnes, l'équilibre entre les dépenses et les recettes nous permettent d'avoir une épargne brute prévisionnelle de 7,8 millions d'euros. Ce niveau d'épargne constitue une base solide permettant la relance du cycle d'investissements que nous souhaitions, nécessaires au développement et à l'amélioration de la mobilité sur tout le territoire. Toutefois, malgré cette situation financière globalement favorable, n'oublions pas ce que nous avons rappelé tout à l'heure : le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2021 rappelle l'obligation préfectorale qui nous impose d'affecter la part majorée du Versement Mobilité sur l'investissement dans le projet BHNS. Cette part est estimée à 8 millions d'euros et pourra pour la première fois être correctement fléchée cette année, je nous en félicitais déjà il y a quelques minutes. Dans ce contexte, l'obtention du classement en ville touristique des collectivités en 2025 apparaît comme une condition nécessaire pour prétendre à une future augmentation du VM majoré tourisme. Cette évolution permettrait de renforcer durablement les capacités financières du Syndicat et d'assurer la future soutenabilité de nos investissements.

Les investissements 2025 : les reports et excédent capitalisés vont nous permettre d'investir à hauteur de 24 millions d'euros et d'autre part d'anticiper la réalisation de futurs projets que nous souhaitons engager. Nous proposons un emprunt de 3,5 millions d'euros. Enfin, nous avons inscrit un montant de 2,3 millions d'euros pour les subventions qui devraient nous être allouées.

Dépenses d'investissement : un total qui s'élèvera grosso modo à 36 millions d'euros avec ce BHNS revisité et, en fait, c'est ce qui est primordial, c'est que tout cet accumulé dont on vient de parler, les efforts que les collectivités ont faits et les efforts que la gouvernance a faits pour repenser le projet BHNS, vont nous permettre de regagner cette crédibilité qui était indispensable avant d'investir et avant d'attaquer un tel programme qui, de ce fait, n'aura plus à être phasé parce que, comme il est repensé, nous pouvons engager le BHNS revisité. Donc, comme évoqué, un gros travail d'audit de notre mandataire EGIS et du travail réalisé par les maîtres d'œuvre ainsi qu'une optimisation et une rationalisation du projet, permettent de donner cet objectif de 170 millions d'euros. Ce projet tient compte de la voirie du TCSP, des quais de bus à Florange, Serémange-Erzange, Hayange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham, les Ouvrages d'Art, l'achat de bus électriques et le dépôt. Les parkings de Basse-Ham et d'Hayange seront détachés parce qu'ils doivent être repensés, comme on parlait d'intermodalité, forcément, ça doit se penser un petit peu différemment. Par ailleurs, bien sûr, il y a la question du SERM, la question des nouvelles haltes ferroviaires et bien sûr, il est proposé d'étendre le projet CHNS aux Gares d'Uckange, Thionville, et Hettange-Grande. C'est pourquoi des comités de pilotage sont invités à travailler sur les futures perspectives et études qui seront financées dès 2025.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Sur le transport public du quotidien, c'est ce que nous disions, nous avons des ambitions : les girouettes, la billettique, la radio, le système d'information, c'est plus de 20 millions d'euros entre 2024 et 2025. Les études de préfiguration pour l'installation d'un dispositif innovant, Urbanloop, sur la Fensch et le Thionvillois sont également inscrites. Vous avez ici un rappel avec 45 cars, 5 bus articulés, 15 autobus, 6 véhicules neuf places y compris PMR. Voilà, ce sont des vrais investissements pour le transport du quotidien et la modernisation des infrastructures, la billettique, l'interface net, une appli, le matériel embarqué, on change d'ère. Et en guise de conclusion, il vous est demandé de bien vouloir acter, chers collègues du Comité Syndical, ce débat d'orientation budgétaire. Vous avez derrière les annexes obligatoires d'organigramme et de tableau des effectifs.

Monsieur le Président, je suis, bien sûr, prêt à répondre aux questions du Conseil Syndical.

Le Président :merci Monsieur le Vice-Président. Je crois, en commentaire supplémentaire à ce que j'ai dit tout à l'heure sur les grands axes, et qui a été rappelé dans le cadre du document que vous avez sur table et qui a été lu, je crois qu'on peut résumer la situation. J'ai eu l'occasion de le dire un peu comme ça devant la presse mais j'aime bien cette expression : on est passé du rouge cramoisi, puisque notre capacité de désendettement était vraiment catastrophique l'an dernier, on passe au vert pâle. Il ne faut pas s'enorgueillir et se dire aujourd'hui qu'on est déjà dans une bonne situation, parce qu'on voit très bien que si en 2024, on était à 12,7€ millions en épargne brute, dès cette année on retombe à 7,7M€, donc on est en dessous du VM majoré, donc on n'est pas encore dans la soutenabilité. On arrive dans quelque chose de sérieux et qui nous permet d'aller au bout des investissements déjà lancés et d'investir sur le transport public du quotidien, comme l'a dit le Vice-Président, parce que ça a été un travail collectif, un travail consenti collectif des territoires, des différents EPCI et de la population par l'intermédiaire des contributions qui ont été augmentées, et dans certains territoires des impôts qui ont été augmentés, dédiés à cette augmentation des contributions. Donc c'est un vrai travail collectif. Ça a été un travail collectif de la gouvernance et des services pour recalibrer les projets et y remettre des prix au ratio qui nous semblaient plus pertinents et plus cohérents, sur tous les investissements. Donc effectivement, on arrive d'une certaine manière à un travail qui nous permet d'avoir un petit peu d'excédent capitalisé et aussi, je ne vais pas vous mentir, je pense que l'année de pause d'investissement a fait du bien. Ce phasage, avec cette année de pause, a permis aussi de stabiliser la situation de l'institution, c'est un fait qu'on peut voir. Maintenant, effectivement il nous reste à garder une situation en l'état, à avoir des indicateurs qui continuent à s'améliorer. La fin des contrats de location de bus et de cars surtout va nous faire du bien, c'est un fait, puisque c'est pas loin de 2 millions d'euros de location chaque année qui étaient financés. Effectivement, la fin de ces contrats de location avec l'achat des cars qui devrait arriver les deux prochaines années va faire un grand bien en la matière, et effectivement, une perspective qui a été évoquée par le Vice-Président, c'est cette question d'un classement. Ça peut être n'importe quelle commune du territoire mais la ville de Thionville a été sollicitée pour se faire classer auprès de la préfecture en ville touristique. Dès lors qu'une ville est située en ville touristique, il y a la possibilité d'avoir un Versement Mobilité habituel supplémentaire et donc effectivement, on aura cette possibilité-là. L'enjeu est aux alentours de 2 millions d'euros et donc ça sera des moyens supplémentaires qui seront à la disposition du Conseil Syndical et qu'on pourra déclencher au moment voulu pour financer et continuer à financer la dynamique d'investissement, au besoin évidemment des territoires, mais qui permettront de favoriser cette soutenabilité du Bus à Haut Niveau de Service. Pour le reste, je dirais simplement, comme on l'a dit, pour le transport public du quotidien, juste un chiffre important qu'il est bien de rappeler,

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

quand même. Quand les gens nous sollicitent pour savoir ce qui est fait de concret, eh bien 70 cars ou bus achetés sur une flotte de 140, c'est concret. Ça ne l'était pas jusqu'ici parce qu'il faut du temps pour que les bus et les cars arrivent, mais ça veut dire, effectivement, que notre réseau, qui tient sur des bus et des cars qui sont totalement HS ou progressivement HS et qui aujourd'hui, pour une un certain nombre d'entre eux, on peut se le dire, font un peu pitié quand on les regarde, en termes de gestion, aujourd'hui, vont progressivement retrouver de l'air.

Monsieur le Vice-Président parlait d'ère, je pense que c'est surtout retrouver de l'air sur notre réseau avec des bus et des cars neufs qui vont arriver. Normalement, les premiers cars arrivent en mars/avril et progressivement vont arriver sur l'ensemble du réseau avec une nouvelle dynamique, liée aussi à ces nouveaux matériels roulants. Je crois que c'est important. Un vrai choix, je le dis aussi ici à l'Assemblée Syndicale, qui est en train d'être travaillé : 1,1M€ pour le système de billettique, ce n'est pas anodin, parce qu'effectivement le choix qui est fait, la commande qui a été fixée, à la fois aux services et au délégataire qui aura à le gérer, c'est, quitte à avoir un système de billettique qui ne fonctionnait plus, autant passer à un système de billettique moderne et performant. L'idée, c'est d'avoir un système de billettique qui puisse être suffisamment moderne pour, à travers une seule interface, une application, un seul site internet, avoir la possibilité d'avoir à la fois l'abonnement, le ticket de bus, l'information voyageur, la géolocalisation du bus en temps réel et d'avoir également la possibilité avec sa carte bleue ou son téléphone, de pouvoir payer un ticket directement dans le bus. Voilà, c'est beaucoup d'ingénierie qui doit être mobilisée pour pouvoir le réaliser, ça n'empêchera pas la totale interaction du chauffeur de bus avec la personne qui n'a pas de ticket, si jamais il y a des personnes qui ne sont pas équipées et qui ont le souhait de demander un ticket directement auprès du chauffeur, mais ça va limiter grandement l'interaction et donc le temps sur le réseau, puisque l'enjeu est bien de mobiliser et de faire en sorte que nous puissions avoir une attractivité sur ce réseau. On voit qu'il y a des frémissements à la hausse sur le réseau, là, l'enjeu, c'est de se donner l'ensemble des moyens pour que les gens aient la spontanéité de venir dans le bus ou dans le car et de faire le choix du transport public plutôt que de privilégier d'autres modes de transport. Cette modernisation de la billettique, j'y crois beaucoup, dans le cadre de la confiance à l'égard de l'usager. En tout cas, ça sera aussi important que Pysae à mon avis, dans le cadre de cette interaction avec l'usager.
Enfin, à part le BHNS, simplement aussi rappeler qu'on est dans une année où on a une double possibilité, un vrai choix à faire avec le Bureau, c'est un choix à faire qui dépendra aussi de nos négociations et de nos discussions formelles avec le délégataire, puisqu' on a un choix à faire qui est soit de relancer un avenant, ça fait partie des discussions, soit de lancer une DSP pour le 1er janvier 2026. Rien n'est exclu aujourd'hui, mais effectivement, nous avons un choix à faire entre un avenant ou une Délégation de Service Public à lancer pour le 1er janvier 2026. Voilà, ça fera partie des négociations qui sont en cours et on fera une proposition à la gouvernance et au Bureau, en fonction de l'état de ces discussions et de ces négociations. Evidemment, c'est important, parce qu'on a un réseau qui doit faire face à de multiples sujets, à la fois l'ouverture avec le nouveau périmètre, l'arrivée de la fusion de l'EPCI Thionville Fensch Agglomération, qui n'est pas anodine évidemment, dans l'organisation de notre Syndicat et donc, de la gestion de la DSP. C'est également un fait, mais il y a également des enjeux financiers derrière, et on devra effectivement maîtriser ces enjeux financiers pour ne pas gaspiller cet autofinancement qui est le nôtre aujourd'hui.

Voilà ce que je pouvais vous dire et maintenant je lance les débats. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Alexandre (HOLSENBURGER)?

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

M. TACCONI : pour ceux qui n'auraient pas entendu Alexandre, il disait qu'on ne peut que se féliciter de flécher à nouveau le Versement Mobilité Majoré. Alexandre, toutes mes excuses, mais je crains qu'il n'ait jamais été fléché. Nous, nous essayons depuis 2020 de le faire, enfin depuis 2021, avec l'augmentation des parts des collectivités. Aujourd'hui, comme le rappelait le Président, nous sommes au vert pâle.

Le Président : effectivement, avec l'augmentation des contributions, qui est un travail de moyen terme, puisque ça fait depuis le début du mandat que les collectivités prennent leur part, progressivement, et là, effectivement, avec une augmentation forte l'an dernier, enfin, le juste prix. Merci Alexandre.

Pas d'autres commentaires ? Donc nous prenons acte et je vous remercie pour cette unanimité des débats.

Le Comité Syndical prend acte.

Point I.8 Avenant n°2 contrat de mandat EGIS

Le Président : Mesdames, Messieurs, peut-être un élément de contexte et de compréhension et je pense que c'est pas anodin sur ce point concernant l'avenant avec EGIS. Je ne vais pas vous mentir en vous disant aujourd'hui que l'essentiel des discussions autour de l'audit financier, comptable, juridique, administratif etc. concerne en grande partie, pas exclusivement, mais en grande partie, notre relation contractuelle avec notre mandataire et assistant à maîtrise d'ouvrage. Je le dis dans les deux sens, puisqu'il a les deux fonctions dans notre contrat et que tout cela est relativement flou, historiquement, aussi bien pour eux que pour nous. Nous avons eu un certain nombre de discussions sur des éléments de prix qui ont été réalisés ou qui étaient proposés et qui nous semblaient déraisonnables. Néanmoins, pour assurer la bonne maitrise du projet, et notamment des projets en cours et des sujets en cours, puisqu'il y a encore quelques chantiers en cours, et pour ne pas se retrouver pénalisés dans une situation assez abracadabrantesque qui serait celle d'un changement d'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les chantiers, que ce soit la voirie entre les deux ponts d'un côté ou les voiries à Sérémange et Florange de l'autre côté, il était important de pouvoir réaliser ce deuxième avenant, puisqu'en fait, il n'y a eu que très peu d'avenants dans un contrat très important. Donc, effectivement, il était important de pouvoir réaliser cet avenant afin de pouvoir clarifier la mission d'EGIS, qui ne serait plus un mandataire mais qui deviendrait exclusivement assistant à la maitrise d'ouvrage, sur une mission qui serait cantonnée aux voiries qui seront réalisées sur Sérémange et Florange, en convention avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch, dans le cadre des travaux dits Cœur de Ville/ Cœur de Fensch. Voilà, l'enjeu était de bien figer la mission, de maintenir le lien contractuel parce que je le dis aussi, ça protège le Syndicat de maintenir le lien contractuel, au moment où nous posons toutes les responsabilités et au moment où nous sommes encore en contrat. Donc, l'enjeu de cet avenant n'est pas anodin. Il est très clair, dans le cadre des Copils que j'ai évoqués tout à l'heure et des travaux que nous avons encore à réaliser sur le projet BHNS, que la concurrence sera relancée sur les assistants à maîtrise d'ouvrage comme sur les maîtrises d'œuvre et que nous verrons le résultat de la concurrence. Et si Egis se repositionne en tant qu'assistant à maître d'ouvrage, nous aurons des questions à leur poser, évidemment, sur leur façon d'avoir géré les dossiers dans le passé et sur leur façon d'appréhender les projets dans le futur. Je le dis comme ça, pudiquement, je pense que chacun aura compris, mais nous avons dans tous les cas une concurrence à relancer. Ça sera aussi le cas sur le dépôt. Je vais parler de faits et je vais m'arrêter à des faits. On compare des choses

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

comparables mais nous avons eu l'occasion, avec certains membres du Bureau, de visiter des dépôts un peu ailleurs et je pense que c'est bien de se comparer, de faire du benchmark un petit peu, pour faire des comparatifs de choses comparables. On a eu l'occasion, grâce au délégataire, dans la relation contractuelle que nous avons, de visiter des dépôts pour des réseaux comparables. Dans les dépôts comparables faits par le délégataire directement en régie pour ses propres salariés, pour un réseau calibré à une centaine de bus (nous en avons140), le délégataire a un dépôt qui a été réalisé à 5,8 millions d'euros. Pour un autre qui a été fait en région parisienne, nous étions à 12 millions d'euros, pour un réseau de même poids, de même charge, globalement. Je rappelle que nos appels d'offres étaient lancés à 29 millions d'euros et que nous avions déjà des avenants qui étaient discutés à 33 millions et que tout ça est fait sur un cahier des charges, sur la base d'un cahier des charges. Enfin voilà, c'est un exemple parmi d'autres mais c'est pour ça qu'il est urgent de relancer une dynamique de concurrence sur un nouvel AMO et derrière; de nouvelles maîtrises d'œuvre pour retomber sur des prix qui peuvent, quand on se compare, ressembler à ce que d'autres ont fait. Ce que le privé sait faire, je pense que le public peut aussi bien le faire. Donc voilà, un projet de délibération d'avenant qui nous permet aussi, derrière cet avenant, de clore le chapitre d'EGIS et d'ouvrir un nouveau chapitre de nos projets d'investissement. Est-ce qu'il y a des questions en la matière ? Pas de questions, pas de commentaires ?

Vote : unanimité

Point II.1 INFORMATION - Création de poste et modification du tableau des effectifs

Le Président : pour résumer, ce poste, c'est une modification de poste, avec la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour permettre l'embauche d'un titulaire en qualité de chargé du suivi des équipements du réseau. Le tableau des effectifs fera l'objet d'une prochaine modification, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Donc il a été proposé au Bureau Syndical de créer le poste d'attaché territorial et de modifier le tableau des effectifs comme suit.

Je me permets aussi de donner l'information, parce que c'est une obligation légale, à l'Assemblée Syndicale, mais c'est une information, puisqu'elle a été communiquée aussi au Bureau, de la fin du poste fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de Madame COLNOT, puisqu'effectivement, c'est un fait que la mission de Directrice Générale Adjointe sera finalisée à partir du 1er mai. Voilà, Mesdames, Messieurs, est-ce que sur les créations de postes, il y a des points, est-ce qu'il y a des questions, est-ce qu'il y a des commentaires ? Non ?

Eh bien je vous remercie toutes et tous et nous n'avons plus qu'à clôturer ce Conseil Syndical. Je vous remercie.

Fin : 19h40

Le secrétaire de séance,

M. TACCONI, délégué de Guénange,

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I–7 - DELIBERATION N°2025/I-74 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2025

Le Comité Syndical est appelé à adopter le Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 24 mars 2025.

Le Bureau Syndical du 15 mai 2025 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 24 mars 2025.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président,
Rémy DICK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 mars 2025

Heure de début : 18h10

Le Président : Bonjour à toutes et à tous, je vais laisser la parole à M. GLESER pour l'appel.

M. GLESER fait l'appel et donne lecture des procurations.

Le Président : Mesdames, Messieurs chers Conseillers Syndicaux, c'est un plaisir de pouvoir ouvrir un Conseil Syndical de ce TEMO Moselle Nord, qui est un Conseil Syndical important à plusieurs titres. Premièrement, il est important, évidemment, parce que c'est le premier vote du budget du TEMO, après le débat d'orientation budgétaire, et je me permets de vous le dire un peu en amont des propos et de l'organisation de cette séance, nous anticiperons avant les votes qui étaient prévus, si vous le voulez bien, parce que le Vice-Président en charge des finances doit pouvoir nous quitter à 19h .Donc, on fera en sorte de passer les débats budgétaires avant qu'il nous quitte. Il est évidemment important, en dehors de ce vote budgétaire, parce que c'est l'occasion pour la première fois pour certains Conseillers Syndicaux de venir et il y a de nouvelles têtes au sein du TEMO Moselle Nord, certains qui sont présents, certains qui vont encore arriver, mais notamment issus des différentes délégations qui sont enfin complètes pour cette nouvelle organisation du TEMO Moselle Nord et nous avons le quorum. Je fais la petite blague parce qu'effectivement, on n'était pas sûr au départ, quand on agrandi le nombre de ces Conseillers Syndicaux, qu'on aurait le quorum à chaque fois. On a le quorum et je vous en remercie. Donc un remerciement évidemment à toutes et à tous.
C'est aussi l'occasion de pouvoir faire un point d'étape sur un certain nombre de sujets, ces Conseils Syndicaux, certains sujets que je donne vraiment en primeur, parce que je n'ai pas forcément eu l'occasion de réunir l'ensemble des membres du Bureau au préalable, mais comme on se voit régulièrement et comme l'ensemble des membres du Bureau est présent, c'est évidemment l'occasion de partager quelques nouvelles. Première nouvelle : nous avons un Conseil Syndical qui fait suite à l'ensemble des Copils que nous avons organisé, les premiers Copils. Nous avons, je vous le rappelle, différents Comités de Pilotage qui ont été établis pour faire le point sur les évolutions du projet de Bus à Haut Niveau de Service avec évidemment un Copil gare d'Uckange, un Copil qui a été fait à Hettange-Grande, enfin avec les différents représentants de la CCCE et la commune d'Hettange, un Copil pour Thionville et Yutz et un Copil sur la vallée de la Fensch, qui ont été l'occasion de faire un point d'étape important sur l'évolution des différents dossiers. C'est l'occasion de pouvoir vous dire, à l'ensemble des Conseillers Syndicaux, que je crois que sur l'ensemble des périmètres, nous avons de quoi avancer en allant un tout petit peu dans le détail, avancer dans un délai rapide sur un certain nombre de ces périmètres. Alors, il y a notamment un sujet qui nécessitera des engagements financiers plus importants, qui est la question d'Hettange-Grande et de l'accès à la gare d'Hettange. Je remercie évidemment les représentants de la communauté de communes de Cattenom, son Président et le maire de la commune d'Hettange-Grande, Roland, qui a eu l'occasion de nous montrer ses enjeux et on aura l'occasion de vous présenter, après un travail d'étude et en missionnant une maîtrise d'œuvre spécifique, le travail et la réalisation du travail de ce premier Comité de Pilotage sur l'accès à la gare d'Hettange-Grande. Cela permettra véritablement de compléter une véritable offre importante d'accès concernant cette gare et rendra aussi concrète la mise en place de ce qu'on a appelé les points multimodaux. J'ai beaucoup énoncé ce principe des pôles multimodaux autour des gares et, à la gare d'Hettange-

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Grande, je pense qu'il y a un véritable sujet. Je pense également à la gare d Uckange où il y a un travail de court, moyen, et long terme qui est établi avec la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, avec le maire et ses représentants, avec des travaux qui doivent être engagés dès cette année pour assurer, déjà, que la gare puisse être compatible avec l'accès à des bus. Alors, il y a des travaux de court terme qui ont été décidés lors de ce premier Comité de Pilotage. Je rappelle qu'aujourd'hui que la gare d'Uckange ne permet aucun accès aux bus ou aux cars. Le premier arrêt est à plus de 400 m de la gare donc, effectivement, si on veut avoir la possibilité de donner un accès, ne serait-ce qu'en transport en commun classique, il faut déjà faire de menus aménagements. C'est quelques dizaines de milliers d'euros, peut-être un tout petit peu plus, qui sont actuellement en étude et on a eu l'accord politique pour pouvoir engager et vous proposer derrière, d'avoir une maîtrise d'ouvrage sur ces travaux qui permettront un accès à la gare d'Uckange le plus rapidement possible. Je rappelle également, et je ne vais pas me substituer aux élus d'Uckange, mais c'est plusieurs centaines de véhicules par jour et plusieurs centaines de PV par jour qui sont dressés aujourd'hui par le congestionnement et la saturation de cette gare. Je rappelle enfin, concernant Thionville et Yutz, que nous sommes tombés d'accord avec les deux municipalités sur le passage dans Thionville et sur le passage dans Yutz. Je vous le dis aujourd'hui, en tout cas je prends ma responsabilité devant cette assemblée syndicale, de trouver une solution de compromis à travers le passage de Thionville et de Yutz, parce qu'il faut sortir du débat du BHNS à travers Thionville et Yutz, selon les principes énoncés par les municipalités. Je rappelle que la solution proposée par la ville de Thionville est un passage à Castelnau, donc devant la sous-préfecture de Thionville, et donc une remontée ensuite pour retrouver Foch et redescendre ensuite vers l'ouvrage Conrad Adenauer. Concernant le passage de Yutz, c'est effectivement le tracé qui a été proposé par madame le maire et son équipe municipale qui a été validé lors de ce Copil avec le Président de l'Agglo et les trois maires, avec le maire de Basse-Ham qui était également représenté, pour que nous puissions avancer ensuite sur la mise en place opérationnelle. Là où ça urge, c'est que nous avons deux ponts, deux Ouvrages d'Art, et c'est une décision du Bureau que je vous annonce : quelle que soit la situation des Ouvrages d'Art, je prends un engagement pour qu'à la rentrée de septembre, les deux Ouvrages d'Art puissent être ouverts. Donc, effectivement, il y a des réserves qui doivent être encore levées, ce qui contraint la mise en place de l'ouverture de ces Ouvrages d'Art, mais il faut les ouvrir. Donc malgré ces réserves, nous aurions la possibilité de les ouvrir, avec des travaux, nous allons tout faire pour poser toutes les responsabilités et ouvrir les Ouvrages, sans réserve, si possible, mais le Bureau a décidé aujourd'hui et vous propose très clairement de les ouvrir malgré certaines réserves qui ne mettraient pas en question la sécurité des Ouvrages, et, si c'était le cas, de prendre les mesures qu'il fallait pour les rendre compatibles en toute sécurité avec une ouverture pour la rentrée de septembre. A partir de ce moment-là, il faut bien effectivement trouver et assurer le cheminement et le bon fonctionnement de la suite du réseau parce qu'il faut donner au délégataire un cap, donner à nos habitants, évidemment, un cap politique très clair et donc, effectivement, il me semblait important de commencer ce Conseil Syndical en disant bien que sur l'ensemble de ces voies et sur l'ensemble des différents périmètres évoqués à travers ces trois points, ces trois pôles multimodaux, nous avons aujourd'hui des solutions politiques qui sont très claires et qui sont proposées, sauf évidemment à ce que l'Assemblée ici en décide autrement. Mais en tout cas, moi, je vous propose que nous avancions vers des voies et vers des solutions qui nous permettent ensuite d'utiliser ces Ouvrages d'Art au mieux, à travers les villes qui sont précitées.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Enfin, aujourd'hui, je le rappelle, il y avait un sujet sur le dépôt, j'ai une nouvelle à vous annoncer puisqu'on a fait une étude indépendante et on vous transmettra l'ensemble des documents sur le chiffrage, par rapport à un cahier des charges qui est le cahier des charges lambda délivré par Keolis. Donc, nous avions demandé à Keolis un chiffrage très clair, de quels seraient les besoins standard, si eux avaient à construire le dépôt. Nous avons récupéré ce cahier des charges et nous l'avons formulé par rapport à nos éléments de terrain. Aujourd'hui, le chiffrage de Keolis nous amène à un projet de dépôt à 13 millions d'euros. Je rappelle que le projet tel qu'il avait été installé et proposé en AP/CP était entre 29 et 33 millions d'euros. Donc, aujourd'hui, nous sommes entre 13 et 14 millions d'euros, en revoyant le cahier des charges proposé par rapport aux éléments qui nous ont été donnés par la direction immobilière de Keolis, par rapport aux éléments de projet tels qu'ils nous les ont proposés. L'étude vous sera communiquée, comme ça vous aurez tous les éléments de cahier des charges qui vous permettront de pouvoir mûrir l'intérêt du projet, et, sur cette base évidemment, concernant le dépôt, nous allons essayer de lancer une maîtrise d'œuvre rapide et complète, qui nous permettra de pouvoir entamer le projet en toute rapidité puisque je rappelle que, là encore, j'avais pris un engagement politique que je souhaiterais que nous arrivions à tenir, c'est à dire un début de chantier en janvier 2026 pour ce nouveau dépôt, qui serait situé rue d'Alsace, à Florange.

Je finis enfin en disant que nous avons,(je vois un courrier qui a été délivré, donc je me permets de rappeler l'état d'esprit qui est le nôtre en la matière) de nouveaux territoires et nous avons à valider l'offre de service qui va avoir lieu pour assurer le fait que le délégataire puisse assurer ce service, à la fois le plus rapidement possible et le plus complètement possible, sur l'ensemble des territoires qui font maintenant partie de ce périmètre de Territoires et Mobilités. Je rappelle la méthode qui est en tout cas la mienne, la nôtre aujourd'hui, avec les représentants du Bureau. Je rappelle que nous avions eu l'occasion de rencontrer les territoires avant l'intégration dans le réseau, avant le changement statutaire, avec des rencontres des élus qui nous l'avaient demandé, soit leurs représentants désignés, soit l'ensemble des élus et communes qui étaient intéressés, soit les bureaux des EPCI qui souhaitaient nous rencontrer. Systématiquement, a été discutée l'offre de service qui était proposée et les engagements financiers qui étaient ceux des territoires. Tout cela était intégré dans une forme de pacte de confiance entre nos territoires, pour assurer à la fois une offre de service qui correspondait à un engagement financier et s'assurer aussi que cette offre de service corresponde à un engagement au juste prix du transport par rapport à ce que chacun des territoires dégage financièrement. Donc, est en balance, évidemment, l'engagement financier avec l'unicité nécessaire de ce réseau de transport qui est absolument nécessaire, sinon ça ne sert à rien d'avoir un réseau commun, s'il n'y a pas d'unicité de ce réseau de transport. Je rappelle ensuite qu'une fois le TEMO mis en place, une fois les statuts validés, une fois passé ce 1er janvier 2025, nous avons discuté techniquement avec les territoires, avec les EPCI, sur l'offre qui était la mieux à même de correspondre, territoire par territoire. C'est comme ça que nous avons fait ces propositions qui vont être présentées aujourd'hui et qui sont valables à partir du 7 avril. Et c'est sur cette base-là qu'ont été proposés ces éléments d'offre de transport qui sont d'un côté pour le Pays haut Val d'Alzette, de l'autre côté pour la CCCE. Je le dis avant même les débats, et on y reviendra tout à l'heure, je l'imagine, s'il faut retourner en discussion politique, et pas en discussion j'allais dire technique, avec les territoires qui sont concernés, pour pouvoir assurer l'unicité, s'il faut s'assurer en termes de révision de l'organisation de l'offre de transport pour répondre aux enjeux des villes, des communes ou des territoires qui ne se sentent pas assez intégrés au reste du réseau, moi, ma porte est ouverte aux communes, aux EPCI représentés. Evidemment ça sera une discussion à la fois financière et de

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

réseau, parce qu'effectivement, les deux sont liés, et ça nécessitera évidemment un accord de tous les représentant des EPCI. Je n'ouvre pas le débat puisqu'on y reviendra tout à l'heure, j'imagine, au point sur les votes liés au pacte de confiance, qui a parfois peut-être été mis en douleur suite aux derniers votes au dernier Conseil Syndical, notamment avec les dernières élections qui ont pu laisser des traces. Je le dis, nous intègrerons de fait une espèce de Bureau *ad hoc* à côté du Bureau, une instance des financeurs, pour que les EPCI puissent avoir leur mot à dire, et je proposerai évidemment, lors d'une prochaine révision statutaire, puisque nous aurons une prochaine révision statutaire à la fin de cette année 2025, qui sera obligatoire, avec l'évolution de la Thionville Fensch Agglomération et l'intégration de cette Thionville Fensch Agglomération, nous intégrerons et nous donnerons une place règlementaire à ce Bureau des financeurs du TEMO. Elle donnera la possibilité aux représentants des EPCI d'avoir une voix au chapitre, présents dans le Bureau ou non représentés au Bureau, et comme ça, il y aura une place qui dépassera la valeur, j'allais dire, du Bureau, et qui donnera toute sa valeur à nos pactes de confiance et à nos discussions en confiance, qu'on mérite toutes et tous de faire valoir, peu importe les aléas politiques. Je pense que c'est ça qui doit nous rassembler, c'est qu'effectivement, on doit pouvoir se parler entre financeurs, en toute confiance, sans dépendre des aléas politiques, des aléas de personnes, qui, parfois, peuvent dans cette assemblée comme dans d'autres, remettre en cause ces discussions en confiance. Voilà, désolé pour ces propos liminaires très longs, mais qui me permettent de cadrer l'ensemble de ces enjeux et je reparlerai à la fin du SERM parce qu'on on sort d'une réunion du SERM, et j'aurai quand même un petit mot tout à la fin sur le SERM. On va passer au débat budgétaire, si vous le voulez bien, comme ça monsieur le 5e Vice-Président pourra partir. Mais d'abord , la désignation d'un secrétaire de séance.

Point I.1 Désignation du secrétaire de séance.

Le Président : je vous propose, puisque le secrétaire de séance ne peut pas être monsieur TACCONI, qui ne va pas rester jusqu'au bout, de donner le secrétariat de séance à Monsieur WEIS.
M. WEIS, délégué de la CAPFT, est désigné secrétaire de séance.

Vote : unanimité

Le Président : Je vous remercie.

Point I.2 Installation de nouveaux délégués au Comité Syndical

Le Président : nous intégrons à présent les nouveaux représentants de l'agglomération Val de Fensch. Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette intégration des nouveaux représentants du Val de Fensch ? Non, et bien on peut les applaudir pour les accueillir.

[Applaudissements]

Point I.3 – Adoption du Compte de Gestion et Point I.4 Adoption du Compte Administratif

M. TACCONI : Mesdames, messieurs, merci à vous, Président, pour ce commentaire qui me permet, on va dire, de démarrer assez naturellement et en synthèse la présentation de l'ensemble des éléments de budget qui nous rassemble en cette séance. Je me permets, si vous le permettez également, de vous présenter le Compte Administratif en cohérence avec le Compte de Gestion et d'ensuite faire passer les deux au vote, en pleine cohérence. Je regarde ce que je sais, ce que

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

je connais comme Vice-Président aux finances dans d'autres organismes, qui confirment la possibilité de présenter ainsi. Donc, je vous propose de prendre le point « 1-4 projet de délibération adoption du Compte Administratif 2024 de TEMO ».

Hors la présence du Président.

Vous avez sous les yeux donc les dépenses et les recettes de 2024. Nous avons à l'investissement 52 millions de recettes pour 46 800 000€ de dépenses. Por ce qui est de l'exploitation : 41 460 000€ de recettes pour 32 300 000€ de dépenses, ce qui nous donne un résultat d'exercice de 14 609 000€ au total, auxquels nous devons additionner, bien sûr, les résultats cumulés des exercices précédents. Toutes sommes faites, nous avons donc sur l'investissement 2 100 000€, en exploitation, quasiment 19 millions d'euros, soit un total de 21 118 609,09€. Vous avez vu le total, je le donne toujours avec les virgules, ça permet de vérifier qu'on est au bon endroit sur la page. Pour ce qui est des restes à réaliser, nous avons 6 807 000€ de restes à réaliser, en dépenses d'investissement. Cela étant pris en considération, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 4 628 921€, qu'on peut facilement couvrir de l'excédent d'exploitation dégagé de 18 939 000 €. Qu'est-ce que je peux vous préciser ? Qu'en section d'exploitation, on a un taux de réalisation qui est de l'ordre de 70 %, tout simplement parce qu'à ce moment-là, on n'avait pas encore par exemple réalisé l'ensemble des charges financières des taux d'emprunt, où on n'a, par exemple, réalisé que 4,24 % alors que plus était mobilisé. Du côté des recettes du Compte Administratif, on a eu quelques beaux taux de réalisation, par exemple le Versement Mobilité, où on est venu récupérer un reste dû de 2023, ce qui nous a permis de dépasser les 100 %, avec plus de 23 760 000€ de Versement Mobilité, et des contributions et participations de l'État qui sont à 100 %.
Bien sûr, c'est forcément sur la partie investissement où les écarts sont les plus intéressants à observer. Les dépenses d'investissement sont arrêtées donc à 53 581 000€ avec les 6,8M de restes à réaliser, soit 70 % de taux de réalisation, ce qui est plutôt pas mal pour des dépenses d'investissement, en sachant que le projet Citézen a été repensé et modifié, comme le Président nous l'a présenté tout à l'heure.
Au niveau des recettes, ce sont plus ou moins les recettes auxquelles on s'attendait, avec quelques subventions d'investissement qui ont été perçues, notamment celles de la Région pour 1,3M€ ; notamment celle de l'AFIT, qui est d'un peu plus d'un million et demi et l'intégration des 10 millions d'euros que nous avions actés en 2023 et qui ont été contractés ensuite. Voilà, pour donner quelques éléments, et bien sûr je suis à votre écoute pour toute question sur le Compte Administratif.

Patrick BECKER, 1er Vice-Président: merci Monsieur le Vice-Président, alors est-ce qu'il y a des questions ? Apparemment pas, on va pouvoir approuver le Compte de Gestion, si vous le voulez bien. On va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote : unanimité

Patrick BECKER, 1er Vice-Président: merci pour le Compte de Gestion et de la même façon, pour le Compte Administratif qui vient de nous être présenté par le 5e Vice-Président, je propose de passer au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ?

Vote : unanimité

Patrick BECKER, 1er Vice-Président : je vous remercie, on peut rappeler monsieur le Président.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Le Président rentre dans la salle.

Point I.5 – Affectation du résultat de l'exercice 2024

M. TACCONI : merci, je me permets de continuer du coup sur l'affectation du résultat, qui est la suite logique. Vous avez la reprise des chiffres avec le résultat reporté de 2023, le résultat de clôture donc de 9 161 000€ de l'exercice 2024, résultat cumulé de 18 939 000€. Vous avez sur la section d'investissement le même rappel donc -3,3M€ en 2023, +5,4M€ en 2024, toute somme faite, 2,2M€ ou presque en investissement, desquels on déduira les restes à réaliser d'investissement. Donc, en tenant compte des restes à réaliser, nous avons un besoin de financement de 4 628 921€ et donc, nous proposons d'affecter un montant de 4 628 921€ pour la couverture du besoin de financement, le reste étant reporté à nouveau, soit un solde de 14 310 851,71€. Voilà, monsieur le Président.

Le Président : pour le point 5, est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non, et bien je vous remercie pour ce point 5.

Vote : unanimité

Point I.6 Participations des collectivités pour l'exercice 2025

M. TACCONI : sans vouloir paraphraser la délibération, nous avons fait des choix en 2024, validés en 2025, donc l'extension de notre Syndicat avec ces modifications statutaires approuvées fin d'année, nous avons une extension du territoire qui entraîne une augmentation autour de 305 000 € de la participation des collectivités, et, parmi la participation des collectivités, nous avons en plus de ça, la participation qu'on appelle complémentaire, des deux agglomérations, de l'ordre d'un million d'euros chacune. Vous avez, de ce fait, derrière, la nouvelle ventilation qui vous est proposée, pour un montant total de 7 900 000€ qui est donc préalable au vote du budget.

Le Président : est-ce qu'il y a des questions ? Des commentaires ?

M. PAQUET : monsieur le Président, je vous ai écrit le 25 février, on a eu une réponse le 20 mars. Pour nous c'est un peu short pour analyser la réponse, mais on a encore besoin d'éclaircissements. Vous avez évoqué le fait qu'il n'y a plus de réunions techniques, moi je vous suggère et je vous invite, à ce qu'il y en ait quand même encore une entre vos services et ceux de la Communauté de Communes, notamment pour évoquer le transfert de charges de la Région Grand Est et des services Fluo qu'elle mettait sur nos 16 communes. Je n'ai pas tout bien saisi et donc je préfère qu'on prenne le temps de bien expliquer ça, le transport à la demande, là aussi il faut que ça soit clair, et on aimerait pouvoir évoluer, parce que pour nous c'est important. Vous savez, en milieu rural, le transport à la demande, c'est quelque chose de très important et donc on voudrait pouvoir avoir cette offre-là dans une offre de base dès le départ et qu'on n'en rediscute plus. Voilà, ce sont les principales demandes d'éclaircissements que nous souhaitons sur notre participation.

Le Président : sur le principe, est-ce qu'une réunion technique, technico-politique, vous convient ? Une réunion d'éclaircissement avec vous-même et les maires ou alors… à votre disposition.

M. PAQUET : déjà avec les services de la Comcom, qu'on comprenne bien et qu'on puisse bien expliquer à l'élu que je suis, où est le transfert de charge et de moyens. Par exemple, la Région

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Grand Est va donner pour les 16 communes une somme importante, parce que c'est elle jusqu'à présent qui a organisé le transport. Donc comment, demain, on retrouve sur notre territoire cette somme ? Parce que je ne vois pas pourquoi on devrait la payer, il y a un transfert de charges de la Région Grand Est. Donc il faut que tout ça soit vraiment clair.

Le Président : pas de souci, on viendra vers vous pour l'organisation rapide de ce point technico-politique, monsieur le Président.

M. PAQUET : merci

Le Président : est-ce que, outre cette réserve, il y a d'autres questions, commentaires, concernant les participations des collectivités ?

Mme FATTORELLI :on vous a adressé un courrier assez tardivement, vous l'avez reçu aujourd'hui, il a été signé par trois maires, à qui on a fait une offre de transport, et franchement, on n'est absolument pas satisfait de l'offre qui nous a été faite. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je pense qu'on aimerait également pouvoir en discuter, parce qu'une expérimentation, ça ne marchera pas, de toute façon. Ce genre de dispositif ne marchera pas et j'ai l'impression qu'on est un petit peu abandonnés. Il s'agit d'aller vers le Luxembourg mais nous, qui sommes aux confins du Luxembourg, et bien, je suis désolée, cette offre n'est absolument pas à la hauteur des attentes de la population du territoire. Voilà une offre intracommunautaire qui ne permet même pas de faire Audun-Villerupt, qui sont les deux plus grosses communes de l'intercommunalité. On a un souci avec ça, d'autant plus qu'on n'a pas vraiment été associé aux discussions, aux négociations, donc on aimerait quand même. Je préfère mettre un bémol, voilà.

Le Président : alors, juste pour rappeler ce que je disais tout à l'heure, en termes de méthode, nous, on a évidemment discuté, consulté l' EPCI financeur, puisque, je rappelle que ce sont des fonds qui viennent de l'EPCI financeur. En termes de participation des collectivités, pour le Pays Haut Val d'Alzette, c'est 321 000€ qui sont en lien avec l'EPCI pour construire, sur cette base financière, l'offre, puisqu'avait été discutée entre Présidents d'EPCI, je le rappelle, l'idée que, au moins pour la première année ou les premières années, les territoires ont une construction d'offre qui est globalement équivalente à ce que rapporte à la fois le VM d'un côté et la participation des collectivités de l'autre. Globalement, je parle sous le contrôle, mais cela correspond à plus de 480 000 € pour votre territoire, à peu près, un peu plus de 400 000€ et donc, c'est sur cette base-là, qu'a été construite l'offre. Je rappelle que l'offre proposée, c'est de se retrouver avec du TAD, avec pour pôle d'échange à Angevillers, et que sur la base d'Angevillers, il puisse y avoir une ligne directe vers Thionville qui soit permanente et renforcée par rapport à l'offre actuelle, qui est la N51, et la capacité de toutes les communes de votre territoire d'avoir un transport à la demande directement réservable sur les horaires classiques de transport. Voilà, donc après, moi j'entends le mécontentement des trois élus, je prends acte du courrier. La discussion autour de ce courrier est toute récente, puisque j'ai cru comprendre qu'il y aurait un courrier cet après-midi, et j'ai ce courrier maintenant, donc, avec les services, on va retravailler. Moi, sur cette base-là, je veux bien aller à la rencontre des maires. Quand j'ai su qu'il y avait un éventuel mécontentement des élus, j'ai proposé à monsieur le Président mais je le repropose publiquement, de rencontrer tous les maires du territoire du Pays Haut Val d'Alzette s'il le faut, pour qu'on construise ensemble l'offre qui convient. Même débat, c'est une construction à la fois financière, qu'il faudra juste ensuite valider avec les financeurs globaux, c'est tout ce que je dis, moi, à partir du moment où on tombe d'accord sur le nombre de

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

kilomètres que l'on finance ensemble, et où tous les financeurs considèrent que c'est d'intérêt général, pour qu'on soit dans une union du territoire. C'est pour ça que je dis qu'il y a une période qui réunit à la fois le financier et l'unicité. Evidemment, l'unicité va prendre plus progressivement le pas sur le financier, mais on est au tout début d'une fusion, et au début, le périmètre qui avait été négocié ensemble, et je le dis devant tous les élus, c'était de se dire « on reste au juste prix » et le juste prix, c'est chaque territoire est d'abord autonome en termes financiers, et progressivement, on est dans cette logique de solidarité. A partir du moment où on est d'accord avec l'ensemble des élus financeurs pour élargir le périmètre de cette solidarité des territoires, considérant qu'il y a cet enjeu, moi je veux bien. Après, concernant Villerupt/Audun-le-Tiche, ça nécessite une discussion avec le SMITRAL, et ça nécessite de dépasser, juridiquement parlant, la question de sortir du périmètre, ce qui aujourd'hui, à ma connaissance, sans convention ouverte avec le SMITRAL, n'est pas possible. Donc ,il nous faudra au préalable une discussion avec le SMITRAL, qu'on est prêt à ouvrir sur l'intérêt général, et qu'on a déjà évoquée, mais je ne vous cache pas qu'en ce moment, on n'a pas eu l'occasion encore de discuter avec les représentants du SMITRAL d'une offre à construire. Voilà, donc j'entends l'enjeu et le challenge, moi j'ouvre ce challenge avec beaucoup de volonté et j'entends bien que c'est un bassin de vie complet que vous vivez et qui aujourd'hui ne se concrétise pas encore dans cette offre de transport. La chose que j'aurais tendance à dire, c'est peut-être, chaque chose en son temps, ou peut-être qu'on peut le construire progressivement. C'est en tout cas la voie alternative que je vous propose, et je vous ferai évidemment une réponse, mais peut-être que, au préalable, il faut qu'on fasse cette réunion technique, avant qu'on vous fasse une réponse politique.

Est-ce que il y a d'autres commentaires sur ce sujet ? Non, pas d'autres commentaires ? Alors on passe les participations des collectivités au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions, sous les réserves de deux réunions techniques, voire trois, puisque j'entends que pour ce territoire, nous avons une discussion avec les maires et le Président de la communauté de communes, soit séparés, soit ensemble, ça sera à votre disposition, monsieur le Président, et dans tous les cas, une réunion technico-politique également avec le territoire de Cattenom pour figer définitivement, derrière, cette participation des collectivités, la construction de l'offre et lever les réserves. Sous ces deux réserves, est-ce qu'il y a des oppositions, est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité, parce que je pense quand même qu'on est sur une construction d'un réseau unifié, sur des territoires différents, donc je pense qu'on peut déjà se satisfaire de cette unanimité. Je vous en remercie toutes et tous.

Vote : unanimité.

Point I.7 Adoption du Budget Primitif 2025

M. TACCONI : histoire de raccourcir et d'alléger la présentation, je vous propose ci-joint une petite présentation. Alors, la première slide rappelle le budget dans ces grands ensembles, avec des crédits ouverts en section d'exploitation pour 53 415 445,20€, avec en recettes, bien sûr, le résultat reporté de 14 310 851€ et en section d'investissement, vous avez, en dépenses, en plus des restes à réaliser 29 894 277€, pour un budget total en investissement de 36 702 034,96€ et donc un total de 90 117 496€. Sur la section d'exploitation , la première disposition, pour ne pas dire la plus importante, la RFE, qui est en fait la Rémunération de l'exploitant, la Rémunération Forfaitaire de l'Exploitant, dont vous pouvez voir l'évolution. Nous avons une croissance de l'ordre de 13%, parce qu'il y a eu des avenants et donc, le contrat de Délégation de Service

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Public qui prendra fin, à l'instant où je vous parle, au 31décembre 2025. Bien sûr, il y a une augmentation, qui est de l'ordre estimé de 3%, notamment due à la question des actualisations, qui sont dues contractuellement.

Concernant les charges à caractère général, donc nos autres dépenses, 34 % d'augmentation sur cette section. Deux éléments en particulier, bien sûr, les locations de bus en parallèle de la Délégation de Service Public, représentent plus de 50 % de la charge de ce poste. Elles sont prévues en hausse de 34% en 2025, compte tenu des différentes évolutions relatives à l'extension du périmètre, en attente d'avoir les nouvelles acquisitions de bus. Nous avons également bien sûr les charges courantes à prévoir mais aussi l'évaluation du PDM qui sera dans ce poste, qui est estimée à plus de 130 000€, bien sûr, la refonte globale de l'identité du Syndicat, qui avait déjà été évoquée en prestation et les études financières et d'impact de l'extension, qui sont de l'ordre de 300 000€. Nous aurons également, comme je vous l'ai dit, on est en fin de Délégation de Service Public, il faut prévoir la passation de la future DSP. Là aussi, 300 000€ sont prévus au 011 pour cette année. Y a-t-il des questions sur le 011 ?

M. BAUR : Alors Pierre, tu as déjà apporté des explications, en tout cas sur les points sur lesquels on souhaitait intervenir, à savoir sur le 011 et sur le 012. Ce qui a attiré notre attention et tu l'as dit sur le 011, on a 34% d'augmentation. 34 % d'augmentation ! Et j'ai noté deux points qui ont attiré notre attention, c'est le 617, donc « études de recherche », auquel tu as fait allusion : on passe de 13 000€ à 522 000€. Donc, on aimerait avoir quelques explication un peu plus précises sur ce point-là, et il en est de même d'un autre article, qui est le 622.6 « honoraires », où on passe de 56 000€ à 391 000€. Voilà des éléments quand même qui sont importants, en matière d'augmentation, et pour lesquels il faudrait quand même apporter, à mon avis ou à notre avis, à l'Assemblée, quelques explications. Je continue, comme ça tu pourras apporter une réponse globale. Tu as parlé du 012 tout à l'heure, je ne suis pas intervenu, j'attendais qu'on fasse les dépenses en même temps, pour intervenir à la fois sur le 011 et sur le 012. Donc, sur le 012 effectivement, il y a une augmentation de 30%, puisqu'on passe de 750 000€ à 980 000€. Alors oui, dans mes fonctions antérieures, j'avais quelques notions de ce que pouvait coûter un poste. Là, c'est quand même des postes qui coûtent très cher, donc qu'on nous explique un peu quels sont les justificatifs de ces postes-là.

Le Président : ce que je peux vous dire, en allant peut-être dans le détail sur les deux, trois postes en 011. Le premier sujet, enfin les deux premiers sujets, à la fois « audit/ honoraires », c'est assez clair, je crois que ça a été évoqué par le Vice-Président. On est dans une situation où, aux forceps, on est en train de lancer des études à tout va, je le dis, on a des études pour lancer des maîtrises d'œuvre, pour relancer le PDM. Je rappelle qu'on a de l'audit financier qui a été lancé et qui a représenté un travail, l'audit financier qui va devoir émerger dans les 4 semaines/ un mois et demi peut-être, je préfère ne pas m'engager sur une date en tant que telle, parce qu'on est sur les dernières discussions actuellement, mais ce que je peux vous dire, c'est que c'est des centaines d'heures de travail qui ont dû être réalisées par le cabinet d'avocats et d'experts comptables, des centaines d'heures. Je peux vous dire également que la pièce qui est juste là-bas, c'est le nombre de documents qui ont dû être analysés, c'est la taille du nombre de documents qui ont dû être analysés, on vous fera un rendu, évidemment, dès qu'on aura des éléments sur cet audit, des éléments formels, mais ce que je peux vous dire, effectivement, c'est que ça a été un très très gros travail et donc, forcément, ça coûte un petit peu d'argent. Ce que je peux évidemment vous dire, c'est qu'on est dans une démarche d'études relativement importante, pour répondre au plan de charge, tout simplement, du Syndicat. On pourrait

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

commencer à vous faire un tableau de bord de toutes les évolutions qu'on a discutées et annoncées ces 6 derniers mois, ça ne se fait pas sans études, ça ne se fait pas sans dynamique, sans prestations extérieures. Donc oui, c'est sûr que quand on faisait moins de prestations ou qu'on avait un plan de charge qui était moins important, ça coûtait moins cher. Je rappelle aussi qu'avant, on avait un mandataire qui faisait tout pour nous et qui nous refacturait tout de manière très opaque, que ça n'était pas intégré dans nos budgets, puisque c'était de la facturation directe, donc on ne peut pas comparer l'incomparable. Là, aujourd'hui tout est en régie, donc visible dans le budget, et qui amène à débat, alors qu'auparavant, on était dans de la facturation par le mandataire. Donc, c'est sûr que comparer un système où, aujourd'hui, on est en régie directe dans un débat en budget et un système où on avait le mandataire qui nous envoyait de la facturation et qui nous disait « voilà, ça coûte tant » et où on payait tant, mais sans aucune visibilité publique sur ces factures, à peine des débats sur les avenants, ce n'est pas du tout le même mode de fonctionnement. Et toutes les études étaient intégrées dans le mandat. Donc voilà, simplement quand on parle de référentiel, aujourd'hui, on part quasiment d'une page blanche, on a l'impression, mais il faut jamais oublier que tout était quand même intégré d'une année sur l'autre dans ce système de mandat. Et après, sur le personnel, aujourd'hui, vous avez l'organigramme qui est annexé. Je rappelle que j'ai récupéré un Syndicat où je me suis retrouvé avec 5 personnes au bout de 2 mois. Il restait 5 -6 personnes. Aujourd'hui, on va être à 14 personnes, qui sont arrivés au milieu de l'année de 2024 et là, on va les payer pour la première année complète. C'est ça la différence. On compare là-encore des temporalités différentes, où sur le 012, pour la première fois, on va payer l'organigramme complet sur une année lissée, alors que l'an dernier on a payé le personnel sur une demi-année. Philippe GLESER est arrivé au mois de juillet, officiellement, et l'ensemble des services qui sont arrivés, sont arrivés entre septembre et novembre, donc c'est sûr qu'on était dans le format dégradé de l'offre de service du SMiTU, quand on était en année 2024, si on prend l'année 2024 comme l'année référentielle. Là, en 2025, on est sur l'organigramme complet, payé, lissé sur 12 mois. Voilà, donc effectivement, le delta sur la partie 012. Après, je suis conscient que les enjeux politiques qu'on a évoqués, que j'ai évoqués publiquement à plusieurs reprises, c'est sûr que sur le tableau de bord complet du plan de charge, on est sur un SMiTU qui coûte plus cher en fonctionnement, en exploitation, et en dehors simplement du coût du délégataire. Je rappelle que l'ambition qu'on s'est fixée avec le TEMO, c'est de ne pas simplement se résumer à un Syndicat qui fait du transport public. Si notre seul coût se résumait à être en rémunération directe d'un délégataire quelconque, alors forcément, à côté de ça, toutes les études support sur l'aménagement et sur les projets d'aménagement, on n'en a pas le besoin. Si demain on reste sur l'ambition qui a été figée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, forcément, c'est un coût, et ce coût aura forcément un coût pour le contribuable, un coût pour les territoires, un coût pour l'ensemble des territoires associés. Je me permets simplement un dernier élément, parce que je pense que pour tout le monde, ça peut être évasif, sur la question de l'audit. Je rappelle un simple élément, je ne vous fais pas une promesse, parce qu'en tant que tel, je ne sais pas si je peux la faire, mais je pense que quand on étudiera, parce qu'on on est sur des éléments actuellement un peu préliminaires de l'audit, et de discussions préliminaires de l'audit, je pense que le Syndicat restera gagnant d'un audit qui aura, certes, été très cher mais je peux vous dire que le Syndicat aura à faire des choix qui seront gagnants financièrement, pour le Syndicat et pour le contribuable, après l'audit. Voilà, donc ça coûte très cher de faire cet audit, c'est un fait, mais j'ai tendance à penser que ça restera au final, dans nos relations contractuelles, un enjeu intéressant pour le contribuable et pour les représentants que vous êtes ici.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

M. BAUR : dans mes fonctions, ça fait un petit moment que je siège au sein de ce Syndicat, et des études, il y en a déjà eu beaucoup. Je sais que c'est quelque chose qui a toujours été un point qu'on a fait remarquer dans les présidences antérieures, et je sais que l'avant-dernier Président, Monsieur MIZZON, que j'ai soutenu dans cette action-là, a souvent fait remarquer que le poids des études dans les frais d'exploitation était relativement élevé. Donc je ne voudrais pas aujourd'hui, en tout cas au niveau de la Comcom, qu'on se retrouve dans des situations où on fait des études et que rien n'aboutit derrière. Voilà les raisons. L'explication qui a été donnée, je l'entends, mais je tenais quand même à le rappeler, que ces études il faut qu'elles aboutissent à quelque chose, sinon c'est de l'argent qui est gaspillé et on a gaspillé beaucoup d'argent par le passé. Ça, c'est la première remarque. La deuxième remarque, ça concerne le 012. Je ne suis pas naïf, je sais très bien que des postes qui sont créés en cours d'année sont répercutés à temps plein sur l'année suivante, mais ça fait rarement 3%, d'accord, ça fait rarement 30 %. Ça peut faire au maximum 15%, mais pas 30%, même quand on quand on tient compte du GVT etc., il y a beaucoup de choses qui ont augmenté cette année. Mais j'ai encore une autre question subsidiaire, monsieur le Président. Vous parliez de 14 postes, est-ce que le chiffre qui est donné, là, de 980 000€ est sur la base des 16 postes prévus au budget, au tableau des effectifs ? Parce que, sinon, il faut rajouter encore de l'argent. Il y a 16 postes de prévus. On ajoute deux postes. Est-ce que votre budget au 012, donc les 980 000€, intègre les deux postes supplémentaires ?

Le Président : oui, c'est bien sur la base des 16 postes. On est d'accord. Sur les études, j'entends le commentaire, tout à fait, et je me doute bien que financer des études sur des études qui n'amènent à rien, à un moment donné, peut avoir un caractère particulièrement désagréable, vu du Conseil Syndical. Malheureusement, je le dis aussi, à partir du moment où on se met dans une dynamique de faire et de développer des projets, il faut effectivement avoir, derrière, la capacité et l'ingénierie pour pouvoir les étudier. Je ne vous apprends rien, vous connaissez mieux que moi, et j'ai tendance à penser que la dynamique et le volontarisme qu'on a du côté du Bureau prouvent notre volonté d'aller au bout, et c'est d'ailleurs pour ça aussi, je vous le dis, que même si ça paraît rapide et que ça paraît compliqué en termes d'intendance et de gestion, je ne crois aujourd'hui, dans toutes les études, qu'aux choses qui se réalisent dans les 18 mois. C'est-à-dire que, quand je vous annonce l'étude sur le dépôt, je vous dis l'enjeu : c'est que le dépôt puisse poser sa première pierre au 1er janvier, ou en tout cas ses travaux au 1er janvier 2026. Parce qu'effectivement, si on repart derrière, après étude de capacité, sur une autre étude complémentaire programmatique et qu'on se perd là-dedans, on va vite se perdre dans un cumul d'études plus ou moins utiles ou plus ou moins inutiles, alors que l'enjeu et l'urgence ne le nécessiteraient pas. Après, sur les charges de personnel, effectivement, là-encore, à un moment donné, quand on voit, je le répète, l'ensemble de ces enjeux, l'ensemble des projets qui sont engagés, l'ensemble des sujets pour lesquels on est sollicités, je ne sais pas comment le Syndicat peut fonctionner si on n'a pas l'ensemble de ces ingénieries et de ces personnes. Ne serait-ce que sur la question des travaux. Là encore, on parlait mandataire. On a fait le choix, à un moment donné, d'externaliser la partie « gestion des projets » à un mandataire. Le meilleur résultat, ça sera l'audit. Je ne dévoile rien aujourd'hui, le meilleur résultat, ça sera l'audit. On se rend bien compte, effectivement, quand on n'est pas nous-même armé pour défendre l'intérêt de la collectivité, à mon sens, aujourd'hui, on a été perdant jusqu'au bout et c'est pour ça qu'il vaut à mon sens mieux accompagner, derrière, un chargé de projet, quelqu'un qui est ingénieur, parce qu'effectivement, on voit bien que tous nos sujets du moment et tous nos projets de développement se font autour des enjeux d'aménagement du territoire. Aménager sans avoir en interne l'ingénierie nécessaire, ça paraît difficile. On parle de matériel roulant aujourd'hui, on

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

parle de réseau de transport, de déploiement d'offre, on n'a encore personne dans la boutique qui est capable d'étudier et de déployer le réseau, tout en faisant le point sur l'état du matériel, l'état du dépôt et de faire le suivi technique de la DSP. On a quelqu'un qui, contractuellement, est capable de nous faire le suivi de la DSP, mais on n'a encore personne qui est capable de nous faire le point technique sur l'offre de transport, en lien avec le délégataire. Donc, sauf à nous dire qu'on fait une confiance absolue et qu'on l'intègre dans le contrat au délégataire (et je ne sais pas si tout le monde autour de la table sera d'accord), ça veut dire qu'on est obligé d'internaliser la compétence. Donc vous voyez, c'est plein de choses qu'on n'avait peut-être pas forcément, mais qui nous ont amené à des débats politiques, ici-même, dans ce Conseil Syndical ensuite, parce qu'on n'était pas capable de faire ce contrôle, ce suivi, à la fois du délégataire, à la fois de nos enjeux et de nos travaux. Donc oui, on s'est un peu réarmé, forcément, ça un coût.

Monsieur HOLSENBURGER : je vais être très court. Au-delà du débat sur le 011 et le 012, on voit bien que si on ne fait pas un minimum d'études, on pourrait avoir un dépôt à 33 millions d'euros. Là, visiblement, les études récentes montrent qu'on peut l'avoir à 13 millions d'euros, moins de 15. Voilà, donc au final, tout ce Syndicat coûte, je suis d'accord avec ce que tu dis Denis, ce sont des pourcentages d'augmentation qui sont significatifs ; mais, d'une certaine manière aussi, -66 % d'investissement sur un dépôt, c'est aussi significatif. Donc, c'est pas tout à fait la même chose, on parle de fonctionnement et d'investissement, ça n'a pas du tout la même la même résonance mais c'est vraiment important. Bon là, on en a fait assez des études qui nous ont coûté, là c'est des études qui vont peut-être nous coûter moins, voilà.

Le Président :Monsieur le Vice-Président un dernier mot ?

M. TACCONI : bon, les recettes d'exploitation, ce n'est pas forcément ce qui va le plus passionner les foules. L'évolution du Versement Mobilité, je vous en ai parlé tout à l'heure où on a eu le pic sur l'année précédente, concernant en fait un retard de paiement en quelque sorte de 2023, qui a été récupéré sur 2024, et donc on devrait s'équilibrer autour de pas tout à fait 21 millions d'euros en 2025. L'évolution des participations, on vient de la voter, nous vous en remercions, et donc, vous avez ici les dépenses d'investissement qui sont prévues, avec l'acquisition de nombreux véhicules qui sont prévus, avec beaucoup de restes à réaliser, notamment : les cars, les bus, les articulés dont le Président a déjà eu l'occasion de parler, Flo4, Flo5, S1 et la finalisation des deux Ouvrages d'Art, ainsi que l'engagement d'un certain nombre d'éléments sur le dépôt. Nous avons déjà matérialisé plus de 3 millions d'euros, justement, en investissement et les recettes correspondantes où nous avons principalement le virement. Voilà, en tout cas pour ce qui est des éléments particuliers et du coup, avec un quart d'heure de retard, je vous quitte, mais ça a été un plaisir de débattre, au moins sur le 011 avec toi, Denis.

M. BAUR : avec plaisir, Pierre, tu le sais très bien.

Le Président : merci, monsieur le Vice-Président et désolé aux élus guénangeois pour le retard.

M. BAUR : alors Président, si vous permettez, j'ai encore une question mais c'est ça concerne les recettes. Donc là, on peut se réjouir qu'il y ait 2,3 millions de recettes supplémentaires, recettes fiscales, et là encore, mon cher ami, les questions qu'on pose, ce ne sont pas des questions d'opposition, ce sont des questions d'éclaircissements. On est bien d'accord, on ne votera pas contre le budget, soyez rassuré. Simplement, il est logique qu'on se pose certaines questions sur des augmentations, voilà. Au-delà du pourcentage, c'est quand même des sommes aussi qui sont importantes. Parce que 60% sur 10€, ça ne fait toujours pas grand-chose, mais

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

par contre 60% sur 3 millions d'euros, ça change un peu la donne. Voilà, donc encore une fois, je répète, les éclaircissements qu'on souhaite avoir, ce ne sont pas des éclaircissements d'opposition, on est bien d'accord. Alors la question sur les 2,3 millions d'euros d'augmentation de recette fiscale : c'est dû à quoi ? Au 73, on passe de 18 293 900€ à 20 976 504€, donc 2,3 millions en plus, c'est pas mal.

M. GLESER : c'est l'augmentation du VM, et c'est un rattrapage sur Cattenom en fait, sur la centrale, sur le CNP, un rattrapage URSSAF.

M. BAUR : je vous crois sur parole. Je pense que le budget, je ne peux pas vérifier.

Le Président : on a eu tous les éléments justificatifs.

M. BAUR : si vous pouvez nous l'apporter, simplement, la précision, voilà.

Le Président : bien sûr, et je vous précise également que toutes les études vous seront envoyées, le détail des études, en investissement et en fonctionnement, par rapport à votre demande, vous sera envoyé.

M. BAUR : Merci beaucoup

Le Président : est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. HERAGT : Oui, moi j'ai deux autres questions. La première concerne, suite à l'intégration de Cattenom, le transfert de charge de la Région pour les lignes Fluo. Ma question est : est-ce que c'est bien intégré au budget en recette, et si oui, à quel montant ? C'est une question qu'on a posée, et à la Région, et à TEMO, et pour l'instant, on n'a pas eu la réponse. Donc ça serait intéressant qu'on obtienne cette précision aussi, parce que forcément, c'est une recette qui doit arriver sur les comptes du TEMO. Ça c'est ma première question. La seconde, comme ça vous pouvez faire une réponse groupée, c'est dans le cadre de la mise en service des ponts. Alors Président, vous avez parlé d'un certain nombre de points, il reste un point sur lequel je sais que je reviens de façon régulière, c'est qu'il y a, de ce que je sais, des échanges et des conventions avec Porte de France Thionville concernant des travaux qui ont été faits sur les ponts, relevant des compétences exercées par la CA et par TEMO, où en est-on ? Et est-ce qu'il y a des recettes qui sont inscrites cette année concernant ces points-là ?

Le Président : sur les conventions concernant les Ouvrages d'Art, aujourd'hui, vous voyez que ça ne fait pas partie de l'ordre du jour du Conseil, mais vous imaginez bien qu'on est vigilant à cette question des conventions préalables, parce que l'enjeu pour le Syndicat se monte en plusieurs millions d'euros, on avait déjà communiqué des chiffres peu précis encore à cette époque- là sur le sujet, puisqu'on a encore un tri sur les compétences obligatoires qui ne dépendent pas du Syndicat. Les discussions techniques sont toujours ouvertes avec la ville de Thionville et avec l'agglo, parce que je n'oublie pas non plus qu'il y a aussi un biais juridique, puisque la compétence a été transférée en cours de route vers l'agglo, donc la question c'est : qui est le donneur d'ordre et comment ça se passe aussi dans le cadre des allocations de compensation au sein même de la CA ? Donc, tout ça ne nous concerne pas d'une certaine manière, mais s'ingère dans le débat, forcément, de qui nous doit quoi. Pour le moment, je ne vous propose pas de convention, donc ce n'est pas intégré au budget, donc effectivement, c'est qu'on n' est pas d'accord et ça retarde également. Mais ça aura un cout dans le cadre de la mise en service des deux Ouvrages d'Art, le transfert de la responsabilité des Ouvrages d'Art, parce qu'aujourd'hui, je ne vous proposerai pas de transférer, comme le prévoit la loi ou en tout cas

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

l'accord initial, les Ouvrages d'Art vers la future communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération. Ça veut dire qu'il va falloir s'assurer, pour ces Ouvrages d'Art, et qu' il va falloir qu'on prenne une assurance pour s'assurer que ces Ouvrages d'Art soient bien sous notre responsabilité en attendant un transfert lié à une rétrocession organisée. Mais la rétrocession ne se fera qu'une fois qu'on aura évidemment une convention financière annexée. Ça c'est pour la question des conventions, vous imaginez bien qu'on est vigilant, mais, pour le moment, on n'a pas, j'allais dire, d'interlocuteur qui nous donne une réponse définitive, à la fois juridique et administrative.

M. GLESER : Concernant le sujet de Fluo, on est dans les négociations aussi avec la Région et c'est pour ça qu'on ne vous a rien proposé budgétairement. Mais le principe de base, c'est que ça sera à l'équilibre, et ,avec le maintien des services que la Région aujourd'hui opère, parce que l'ensemble des marchés de la région Grand Est court jusqu'à août 2027 et que la Région Grand Est ne peut pas s'en dédire. Donc, la Région Grand Est va maintenir en fait les marchés qu'elle a actuellement, et donc, le transfert de charges va se faire à euro constant entre nous et eux sur une base de 2023 comme année de référence.

Le Président : bon, sur le reste des éléments budgétaires, peut-être juste sur la section d'investissement, puisqu'on en était sur l'investissement, il me semble utile de préciser quelques éléments pour rappeler donc l'ambition de ce budget, qui avait été évoqué au débat d'orientation budgétaire, concernant les 8 millions d'euros qu'on retrouve sur les opérations BHNS. Je rappelle que 8 millions d'euros, c'est le Versement Majoré. Donc on est bon légalement, réglementairement, puisqu'on redonne quasiment intégralement ce que l'on récupère du Versement Majoré dans le cadre d'un investissement lié aux opérations du BHNS. Vous voyez aussi que dans les dépenses d'investissement, et ça restera une marque de fabrique, en tout cas jusqu'ici, on est sur presque 21 millions d'euros liés au matériel roulant. 21 millions d'euros d'achat, d'acquisition de matériel roulant, d'équipement dans les bus, dans les cars, de billettique et tout ce qui va avec. D'ailleurs, je suis satisfait de voir, c'est la petite anecdote du jour, de voir enfin les premiers matériels blancs avec un tout petit logo Citéline qui a été mis en attendant la fin de l'identité visuelle. Cela prouve qu'on a les premiers matériels, soit d'occasion, soit neufs, qui émergent enfin sur le réseau et ça fait du bien, parce que j'en ai vu aussi quelques-uns se faire remorquer il n' y a pas si longtemps encore. Donc on voit qu'on est enfin en train de passer un cap sur l'évolution de ce matériel roulant et sur l'arrivée de ces nouveaux matériels. Donc je rappelle, pour cette année, 23 cars, 4 bus standard d'occasion, un articulé d'occasion en RAR 2024 et 24 cars ,11 bus standard, 5 articulés, en crédit nouveau pour 2025. Donc ça, c'est pour le matériel roulant, en dépenses d'investissement. Il y a évidemment la suite des ouvrages BHNS qui se résume à la fois sur les deux Ouvrages d'Art, les opérations Flo4, Flo5, S01, et on a également à Yutz la sortie de Cormontaigne qui a été intégrée dans les éléments, dans le cadre du Copil de Yutz, qui ont vocation à s'intégrer. Dans le budget 2025, est prévu également tout ce qui est lié au terrassement, dépollution et maîtrise d'œuvre pour le dépôt. En recettes, simplement un élément en plus des éléments habituels, des soldes de subvention mais également un emprunt d'équilibre, qui a quand même été mis en possibilité, en fonction de là où on en est dans les différents dossiers, 3,5 millions d'euros d'emprunt qui ont été mis parce que il est aussi bon de pouvoir avoir les éléments d'emprunt si nécessaire, et je dis bien si nécessaire, dans le cadre de nos renégociations. Peut-être un dernier élément aussi à rajouter dans le budget, puisqu'on parlait de Rémunération Forfaitaire de l'Exploitant, on aura également une délibération tout à l'heure sur les négociations avec le délégataire et il est aussi important de pouvoir dire qu'on est sur une année importante financièrement, parce qu'on aura

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

un deal dans le cadre de cet avenant, à décider. Alors, ça n'aura pas de conséquences pour 2025 normalement, si on tombe d'accord, mais évidemment, ça fait partie des enjeux importants pour nos budgets que de tomber d'accord avec notre délégataire pour cet avenant, ou pas. Effectivement, si on ne tombe pas d'accord, ça veut dire se mettre là-encore en étude, mais en étude pour aller vers une Délégation de Service Public, et non pas simplement un avenant à la Délégation de Service Public. On s'est permis d'étudier les deux et de se donner cette possibilité, j'y reviendrai tout à l'heure.

Je remercie les élus pour leur vigilance constructive, j'ai bien compris le sens du propos. Est-ce qu'il y a des questions sur ces éléments supplémentaires ? Non.
En tout cas, Messieurs-Dames, je vous remercie de la richesse des débats parce qu'effectivement, vous l'avez compris, on est dans un Syndicat qui, et j'assume les propos, est un peu aux forceps, en suractivité, et donc ça se voit aussi dans le budget, avec de nombreux projets, une définition du besoin qui a forcément évolué, à la fois en ingénierie interne et externe. On se retrouve donc avec une forte évolution de ces ingénieries internes et externes et ça se voit au budget de fonctionnement et d'investissement. Je me permets aussi de rajouter les éléments préalables qu'on a eus, les discussions avec l'entrée dans le nouveau périmètre, qui sont évidemment des enjeux importants financiers, parce qu'intégrer une nouvelle offre sur de nouveaux territoires, qui n'était pas intégrée dans la base des discussions kilométriques initiales du contrat avec le délégataire, c'est forcément aussi un enjeu financier important dans le cadre de la rémunération du délégataire, et dans le cadre d'un périmètre qui va nécessiter aussi des dépenses supplémentaires, mais aussi des recettes supplémentaires. Donc, toute cette ingénierie financière a été importante et je tiens évidemment, au moment de ce budget, à remercier l'ensemble des services du TEMO pour le travail effectué, qui nous permet, excusez-moi le terme, un peu de jongler entre les annonces et propositions politiques et toutes les discussions politiques qui sont les nôtres : l'évolution du périmètre, les évolutions avec le délégataire, les évolutions sur les projets, l'acceptation des choix politiques, territoire par territoire et les évolutions sur le BHNS. C'est sûr que ça fait beaucoup d'éléments, qui nécessitent une adaptation permanente et donc un budget un peu particulier. Si vous le voulez bien, je passe donc au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions, est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention, elle est notée et je vous remercie pour l'unanimité des votes de ce budget.

Vote : budget adopté à la majorité. M. HARAU s'est abstenu.

Point I.8 Modification de l'AP/CP BHNS

Le Président : le montant de ces autorisations est donc pour 2025, 2026, 2027, à 11 486 353€ TTC, en 2025, 2026 : 9,6M€ et 2027 : 9,6M€. Est-ce qu'il y a des questions sur les AP/CP ? Pas de questions, pas de commentaires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne, je vous remercie.

Vote : unanimité

Point I.9 Prolongation de la DSP

Le Président : Donc, c'est ce que je vous disais, Messieurs-Dames, il y a une nécessité de faire un avenant à la Délégation de Service Public pour intégrer les deux territoires, pour intégrer l'arrivée de la Thionville Fensch Agglomération en tant qu' institution, ce qui va nécessiter une évolution statutaire également. Et changer la DSP en même temps qu' un changement statutaire, en même temps que les évolutions que nous connaissons sur le réseau et l'évolution du plan de

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

charge du dépôt, nous semblait quand même, en tant que tel, audacieux. Donc, c'est pour ça que depuis le début, nous négocions avec le délégataire. Sans caricaturer le débat, l'enjeu financier de cet avenant peut avoir des conséquences lourdes sur le Syndicat. Je vais osciller sur des montants, pour que chacun ait bien les éléments en tête, on est a minima entre 300 000€ et 1 100 000€. C'est l'objet des négociations aujourd'hui. 300 000€ d'un côté, 1 100 000€ de l'autre. Vous imaginez bien que l'enjeu pour nous est de défendre les intérêts du Syndicat et de ne pas faire l'avenant dans l'urgence, de ne pas accepter toutes les conditions financières qu'on aimerait bien nous proposer parce que nous serions dans l'urgence. Donc moi, ce je me permets quand même de vous proposer, c'est une délibération qui n'a pas de valeur juridique mais politique, de m'autoriser évidemment, politiquement, à aller vers un renouvellement de cette DSP, mais, le cas échéant, si nous ne tombons pas d'accord, d'entamer toutes les démarches, non pas pour faire un avenant au contrat de la DSP, mais pour aller vers un nouveau contrat et donc une nouvelle DSP. Il faut savoir que le délai est court pour le faire, et qu'évidemment, aller vers une nouvelle DSP amènerait à devoir construire une DSP dans un temps de 8 mois, sur une DSP plus longue qu' une DSP de 4 ans. Là, nous avions une DSP de 4 ans. Ça veut dire en 8 mois, construire une délégation sur une DSP de 10 ans. C'est ça l'enjeu. Néanmoins, dans le cadre de nos négociations, je me permets de le dire très clairement, je n'aimerais pas être pris au dépourvu dans une négociation sans parachute, avec le délégataire, et de nous retrouver sans service d'ici à 8 mois, première chose. Et je n'aimerais pas non plus que nous soyons dans une situation où nous acceptions, pour ne pas être sans service, n'importe quelle condition. Et aujourd'hui, je répète, toutes les conditions ne me semblent pas favorables pour aller vers un avenant les yeux fermés. Voilà, donc c'est pour ça que j'ai souhaité cette délibération, pour qu'il soit bien consenti et acté que nous ayons un mandat politique de faire étudier le passage vers une nouvelle Délégation de Service Public, en cas de désaccord profond. Nous avons des réunions cette semaine pour une discussion qui, je l'espère, sera fructueuse, avec les délégués régionaux de Keolis. Mais je n'ai pas peur de la mise en concurrence. J'ai tendance à penser aujourd'hui que si nous devons partir en concurrence, nous aurons des offres et nous aurons des offres compétitives, car j'ai tendance à penser, aujourd'hui, qu'aucun délégataire ne voudra louper le deuxième réseau mosellan. Or, nous sommes, encore plus avec l'extension du périmètre, le deuxième réseau mosellan. Donc, c'est là où le challenge existe, mais en même temps, il y a un enjeu financier important, parce que vous imaginez bien que, dans nos discussions budgétaires, si on se prend dès cette année 1,1M€ de plus, ça désorganise notre budget, et ça serait perdant pour tout le monde. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

M. PAQUET : Monsieur le Président, j'ai bien compris qu'aujourd'hui, c'est un avis pour que vous puissiez aller négocier, et que c'est éventuellement au prochain Conseil Syndical que le point sera proposé aux délégués. Vous connaissez quand même les services de la Comcom de Cattenom, juridiquement, 2 ans avant, on annonçait que la fusion et autre, il faudrait faire quand même certaines choses. Moi je ne peux, sur ce point, qu'attirer votre attention sur le fait qu'il faut vraiment être sûr que ces prolongations d'une année ou de 2 ans, vu les montants en jeu, sont juridiquement recevables, parce que sinon, on est en train de perdre notre temps. Sérieusement, moi je vous incite à vérifier que, juridiquement, c'est dans les clous. Il y a trop d'argent en jeu et je pense que, s'il y a une ouverture, quelqu'un ira s'y engouffrer. Voilà, c'est tout ce que je veux vous dire.

Le Président : Monsieur le Président, je vous rassure sur le fait qu'on a fait étudier par nos conseils, qui nous ont confirmé la faisabilité d'un an, pas de plus. On serait sur plus, vu la durée

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

du contrat, le montant du contrat, on tomberait dans quelque chose qui pourrait tomber et qui pourrait être risqué juridiquement. Un an, on resterait dans un solde convenable, d'après nos conseils. Voilà, donc effectivement, il y avait différents formats, il y avait 6 mois possibles, ça c'était évident qu'il n' y avait aucun débat. Un an, ça tenait juridiquement parlant, plus 18 mois/24 mois, ça ne tient pas vu la taille du contrat, vu la durée du contrat initial, et vu les montants financiers dont on parle. En plus, il y a des motifs politiques supplémentaires qui peuvent justifier légitimement cet avenant. Sous cette réserve juridique, est-ce qu'il y a des commentaires sur le fond ?

Bien, je passe la délibération au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions, est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie pour ce mandat, que je saurai avec Alexandra, faire valoir devant les délégués régionaux, et pourquoi pas nationaux, de Keolis, quand on aura l'occasion de les rencontrer.

Vote : unanimité

Point I.10 Adoption du PV du CS du 9 juillet 2024

Le Président : concernant le PV, des commentaires ?

M. PAQUET : Oui, il faut corriger « au 1er janvier 2025 ».

Le Président : merci pour la vigilance. Sur le 9 juillet, d'autres points de vigilance ? Non. Est qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Oui, monsieur RISSER ? Ah, vous vous abstenez parce que vous n'étiez pas là, très bien. Et M. BOURSON aussi.

Vote :adoption à la majorité

M. RISSER et M. BOURSON se sont abstenus.

Point I.11 Adoption du PV du CS du 13 septembre 2024

Vote :adoption à la majorité

M. RISSER et M. BOURSON se sont abstenus.

Point I.12 Adoption du PV du CS du 14 octobre 2024

Vote :adoption à la majorité

M. RISSER et M. BOURSON se sont abstenus.

Point I.13 Adoption du PV du CS du 28 novembre 2024

Vote :adoption à la majorité

M. RISSER et M. BOURSON se sont abstenus.

Point I.14 Election d'un assesseur au Bureau Syndical

Le Président : je tenais à ce que nous fassions cette proposition aujourd'hui, et je tiens à commencer ce point, au nom de l'Assemblée Syndicale, en m'excusant officiellement auprès du territoire du Pays Haut Val d Alzette, parce qu'effectivement, la démocratie a ses règles, la démocratie interne a ses règles, mais le deal entre financeurs en a aussi. Je tiens quand même à le dire, publiquement, moi je tiens à m'excuser de ce qui s'est passé au dernier Conseil Syndical.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Je l'ai fait à titre personnel devant Monsieur RISSER, devant les élus du Pays Haut Val d Alzette, mais en même temps, il y a des règles qui sont légales, mais je le dis, le poste aujourd'hui proposé en tant qu'assesseur, comme le poste la dernière fois de Vice-Président, avait une vocation de représentation territoriale, nous avions un choix à faire d'un représentant du territoire du Pays Haut Val d Alzette. J'ai tendance à penser que le pré-vote qui avait été réalisé, et qui a été évoqué par moi-même, suffisait à faire valoir que le Pays Haut Val d Alzette s'était positionné sur un représentant qui lui était légitime. A partir de ce moment-là, j'aurais eu tendance à penser que l'ensemble des délégués aurait fait ce choix d'accepter la représentation du territoire et de ne pas préjuger, derrière, d'une autre représentation du territoire du Pays Haut Val d Alzette, et encore moins de l'EPCI financeur. Aujourd'hui, je le dis, la démocratie a eu lieu, vous avez toutes et tous fait votre choix en élisant le Vice-Président GUERMANN. Il est légitime, il est pleinement impliqué dans le Syndicat, on le connaît tous pour son implication dans le Syndicat et il ne m'appartient pas de préjuger ni humainement, ni le choix. Par contre, ça me met en difficulté malgré tout, dans le cadre des décisions et des discussions préalables avec les EPCI financeurs. Je tiens à le dire quand même publiquement, parce qu'effectivement, à partir du moment où on fait le choix d'un représentant du territoire, que le territoire nous donne le nom de son représentant et qu'il n'est pas élu, à un moment donné, ça nous met quand même en difficulté. Donc, je me permets quand même de le redire publiquement, et donc de m'excuser publiquement aussi, pour les territoires, parce que tous les territoires sont quand même revenus vers moi en me disant « mais quelle confiance on peut en avoir envers le Territoires et Mobilités, si derrière, nous discutons de choses qui sont remises en cause ? ». Ça nous ramène à des temps de conflits politiques territoriaux et de remise en cause des choix d'un territoire contre l'autre. Alors je le dis, peut-être que je n'ai pas avec assez de conviction défendu la chose la dernière fois, je prends ma part de responsabilité dans ce qui s'est passé, mais je tiens à le dire après coup, parce qu'effectivement, c'est le sentiment que j'ai eu, et je pense que c'est quand même juste de pouvoir le redire. Donc il ne m'appartient pas de mettre en cause le vote, évidemment, par contre, il m'appartient de m'assurer que le Pays Haut Val d Alzette en tant qu'institution ait un représentant. C'est surtout ça mon enjeu, parce qu'aujourd'hui, M. GUERMANN, qui a été élu pour le Pays Haut Val d Alzette n'est pas représentant du Pays Haut Val d Alzette et n'est pas élu communautaire. Donc, il ne peut pas représenter ni les maires, ni les autres membres délégués du Pays Haut Val d Alzette, puisqu'il n'est pas lui-même représentant délégué du Pays Haut Val d Alzette. Donc, il m'appartient aujourd'hui de trouver une solution. La première des solutions, c'est effectivement ce que je vous ai dit tout à l'heure, dans le propos liminaire. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où il y a trou dans la raquette, il y a des institutions off, on a des discussions régulières avec les présidents d'EPCI, qui n'ont pas de valeur dans nos statuts. Il faut intégrer un Comité des financeurs, un Comité *ad hoc* qui a un poids juridique dans nos instances, pour ne pas se retrouver dans cette urgence démocratique qui amène à des difficultés, derrière, pour l'ensemble du Syndicat. Donc, moi je vous propose que soit mise en place, dès qu'on aura une prochaine réunion statutaire, ce Comité des financeurs. Le deuxième sujet, c'est effectivement que monsieur GUERMANN, avant d'être Vice-Président, était assesseur. Il a quitté son poste d'assesseur pour devenir Vice-Président, c'est votre choix, j'en prends acte. Maintenant, j'aimerais vous proposer et je vous demanderai s'il vous plaît l'unanimité sur le sujet, ou en tout cas une majorité très large, d'un vote pour que monsieur RISSER puisse entrer en tant que représentant, puisqu'il est le représentant de son territoire, au sein du Bureau, en tant qu'assesseur. Voilà, je prends ma responsabilité de vous le dire comme ça, je ne sais pas s'il y a d'autres Présidents membres délégués qui veulent prendre la parole là-dessus ? Je ne sais pas si Monsieur RISSER lui-même veut prendre la parole, peut-être ?

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

M. RISSER : non, tu as parfaitement résumé la situation. Je survivrai aux faits politiques, voilà, ça fait partie de notre vie presque quotidienne. Le fait qu'on me propose éventuellement un poste d'assesseur, tu le sais, j'ai un peu hésité. Néanmoins, je considère quand même qu'il est de mon devoir de venir représenter le Syndicat à TEMO, et donc je te remercie de la proposition que tu as faite. Merci pour les excuses, mais bon, on avait déjà l'occasion d'en causer. Le fait politique, démocratique, a eu lieu.

Le Président : merci, monsieur le Président. On va donc passer au vote. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats.

Est-ce qu'il y a une opposition au vote à main levée ? Il n'y a pas d'opposition au vote à main levée, et bien, j'espère que personne ne contestera, qu'il n'y aura pas de fait politique.

Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée de Monsieur RISSER dans le Bureau ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions. Je vous remercie, merci à toutes et tous pour la rentrée de Monsieur RISSER dans ce Bureau.

Vote : M. RISSER est élu assesseur au Bureau Syndical, à la majorité.

Se sont abstenus :Mme HERFELD, M. LORENTZ et M. RECH.

Point II.1 INFORMATIONS -

Le Président : nous continuons l'ordre du jour avec des points d'information du Bureau.

Monsieur VEINNANT : Merci président, oui donc le point que je vais présenter, c'est la création du transport à la demande sur les nouvelles communes de la CCCE et de la CCPHVA, ainsi que la mise en place d'une navette à Guénange. J'ai cru comprendre, dans les propos liminaires du Président, qu'il y avait encore des séances techniques ou des réunions techniques qui allaient devoir se tenir, donc moi je vais me limiter si vous le permettez, Président, à simplement rappeler le principe, sans rentrer dans le détail. Donc, suite à l'entrée dans le ressort territorial de TEMO des 16 nouvelles communes de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, ainsi que des 4 communes de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, nous proposons de créer un service de transport à la demande pour permettre aux habitant de se rendre vers les principaux points de rabattement du réseau Citéline. Pour ce qui concerne la CCPHVA, il s'agit d'offrir notamment aux usagers un point de rabattement principal avec la ligne 51 à Angevillers. Alors, on l'a dit tout à l'heure, il y aura nécessité de faire également évoluer cette ligne 51 pour la rendre un peu plus attrayante et un peu plus directe. Donc, les habitants de la CCPHVA pourront bénéficier, dans le cadre de ce transport à la demande, d'une correspondance sur la ligne 51 à Angevillers, mais également sur la ligne 055 à Fontoy. Ce service sera proposé également aux habitants de Boulange, Tressange, Ottange, Fontoy, Rochonvillers et Havange. Voilà, donc je ne je ne rentre pas dans les détails de coût et de moyens à mettre en œuvre, tout cela sera précisé, je pense, ultérieurement. Pour ce qui concerne la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, le principe, c'est simplement de permettre aux nouvelles communes, d'une part, de pouvoir se rendre avec ce transport à la demande, sur la commune de Hettange-Grande, où ils pourront bénéficier de correspondances avec les lignes S10 et S11, principalement à destination de Thionville, mais également, ultérieurement, en fonction des évolutions que l'on pourrait mettre en œuvre sur la ligne S08 aussi, via Cattenom, Basse Ham et Yutz pour rejoindre Thionville. Mais également, ce TAD pourra permettre à l'intégralité des habitants de la CCCE de pouvoir se rendre au centre

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

aquatique Cap Vert de Breistroff la Grande. Voilà, Président, dois-je dire autre chose sur le sujet ?

Le Président : je ne sais pas si tout le monde est convaincu, de toute façon, comme on se l'est dit, il y a la proposition initiale qui avait été discutée et négociée au préalable, on est à la disposition des territoires. Il faudra peut-être discuter sur la méthode, mais moi j'ouvre le champ en tout cas de la concertation la plus large possible, sous réserve de ce qu'en disent les Présidents d'EPCI financeurs. Mais s'il faut aller voir les maires et faire un point public avec tous les maires de chaque territoire, moi j'ouvre cette proposition. Je le dis ouvertement, s'il faut faire un point devant 20 maires à Cattenom et devant les 6 maires du Pays Haut Val d'Alzette, aucun débat, aucun problème, moi je me tiens à la disposition de ces territoires pour qu'on puisse construire l'offre supplémentaire, s'il y a besoin d'aller plus loin que cette première proposition.

M. PAQUET : ça fait plusieurs fois que vous utilisez le terme des « Présidents financeurs ». Il s'avère qu'on est deux présidents d'EPCI au sein du Syndicat, il ne faudrait pas que nos délégués, qui ont été désignés par nous et qui ont confiance, aient le sentiment, comme on a pu l'avoir trop souvent dans le Nord-Moselle, de l'existence d'un truc « supra » des Présidents d'EPCI. Je veux dire, il y a des délégués aujourd'hui qui sont désignés par nos instances, donc il faut qu'on arrête, sinon on ne s'en sort plus. Et pourtant je suis président d'EPCI.

Le Président : Monsieur PAQUET, vous l'imaginez bien, monsieur le Président, vous imaginez bien qu'on est tous à la fois délégués de nos Syndicats et de nos territoires. Moi, tout ce que je dis, c'est juste qu'il faut le consentement des Présidents, responsables devant leur délégués aussi. C'est ça que je dis, c'est qu'à un moment donné, quand on fait un accord et un deal politique avec des enjeux quelconques, à un moment donné, il faut bien des voies de discussion. Alors on le présente devant vous toutes et tous, mais il faut bien qu'on négocie avec quelqu'un, et forcément, on négocie avec les représentants légitimes de leur territoire, que ce soit les Vice-Présidents à la mobilité dans leur territoire, que ce soit les Présidents, évidemment. Et après, si les Présidents nous disent : « il faut rencontrer mes maires, il faut rencontrer mes délégués, il faut venir », moi je fais le taf, il n'y a pas de souci, monsieur le Président. Par contre, si les Présidents me disent : « notre méthode, chez nous, c'est que moi je fais le point avec mes délégués » et bien ok, je vois que le Président financeur me dit « pas besoin de rencontrer mes maires chez moi, je m'en occupe, ramène un technicien, donne-moi les documents et je présente », chacun a sa méthode. Et on l'a vu d'ailleurs dans l'extension du périmètre. On n'a pas eu le même réflexe et la même façon de faire au Pays Haut Val d'Alzette qu'à Cattenom. On est venu au Bureau, il me semble, de la CCPHVA pour pouvoir discuter avec les représentants du Pays Haut Val d'Alzette et les membres du Bureau du Pays Haut Val d'Alzette, j'ai été dans des conseils municipaux du côté des communes isolées, parce que des maires m'avaient demandé de venir dans les conseils municipaux. Alors, on en a discuté plus ou moins avec les assemblées des maires, les conférences des maires, de la Thionville Fensch Agglomération, puisqu'à chaque fois on me posait la question en tant que maire : « mais qu'est-ce qu'il en est des Syndicats, du TEMO etc. ? ».

Chaque EPCI a son instance et sa méthode, mais tout ce que je dis quand je dis « les Présidents financeurs », c'est que, malheureusement, j'ai besoin d'un interlocuteur pour discuter de sujets qui intéressent le territoire en question. Alors après, le niveau « supra », c'est parce que, derrière, ce sont aussi des deals financiers et ça se fait aussi sur des choses qui vont devoir être présentées ensuite lors des présentations des rapports d'activité devant chacun de vos Comités

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

d'agglomérations, de vos Comités de communes et que, derrière, il faut bien que quelqu'un nous défende, dans chacun de vos territoires, c'est tout ce que je dis. Donc effectivement, après les débats qui ont lieu à l'agglo, ils ont lieu ici, et en théorie, on a les mêmes représentants, sauf les représentants des communes qui sont autorisés par certaines représentations *ad hoc*, mais globalement, on est tous à la fois représentants des agglos ou des Comcoms et représentants du Syndicat. Il n'y a pas de malveillance en le disant, je dis juste que j'ai besoin de représentants, forcément, pour négocier des enjeux importants. Après, si la question de la méthode est à revoir, moi je me tiens justement à disposition de chacun des territoires.

M. PHILIPPE : au sujet du pôle d'échange d'Angevillers, je pense qu'il faut être relativement vigilant, suite aux problèmes qu'il y avait eu y a quelques temps, que vous avez solutionnés, par rapport aux bus dans le sens essentiellement du retour Thionville-Angevillers , la correspondance à Ottange. Je pense que comme il y a un afflux de gens sur le retour, il faut bien spécifier les bus et les correspondances qui soient adéquates pour chacun.

Le Président : ok, merci pour la remarque.

M. VEINNANT : il a également été proposé au Bureau Syndical la mise en place d'une navette au niveau de Guénange pour remplacer la ligne 60, suite à la fermeture aux poids lourds du pont routier de Richemont, et ce, depuis novembre 2024. Sur ce parcours circulaient les lignes 43 et 60, qui opéraient uniquement pour les services scolaires. Ces services scolaires ne peuvent plus circuler sur cet ouvrage, ils sont donc déviés par Bousse et Richemont, ce qui augmente de façon considérable le trajet pour les usagers, depuis et vers la gare TER d'Uckange. Donc, il est proposé de mettre en place une navette avec un véhicule de 9 places pour desservir la gare d'Uckange, en correspondance avec les horaires des TER vers Metz et Luxembourg, dans la même amplitude horaire que la ligne 60, c'est-à-dire 30 minutes en heures de pointe et 60 minutes en dehors de ces créneaux. Donc, ceci s'est accompagné aussi d'une modification du nombre d'arrêts qui seront desservis, et ce, bien évidemment, en accord avec Monsieur le Maire de Guénange. Donc maintenant, les arrêts qui sont desservis sont Rue Haute, Saint-Benoît, Tournaille, Boucle Saint-Exupéry, Nursie, Poste et Village. Je précise que cette navette est en service depuis la semaine passée, voilà, il a été demandé au Bureau Syndical de valider ces propositions. Des questions, d'autres questions ?

M. ABDELLALI : Je voulais savoir si cette navette été réservée aux scolaires ?

M. VEINANNT : non, puisqu'elle donne correspondance vers la gare d'Uckange, c'est aussi pour les gens qui travaillent, bien évidemment.

M. ABDELLALI : et là, juste une petite dernière blague. Quand allez-vous construire un Ouvrage d'Art pour traverser la Moselle dans ce sens ?

Le Président : c'est le département qui a la compétence de ce pont. On n'a pas la casquette-là.

Deuxième information du Bureau : il n'y avait pas de délibération existante pour le cadre légal des véhicules de fonction, donc nous avons une délibération sur le véhicule de fonction du DGS. Elle est passée en toute transparence au Bureau.

Ensuite, la modification du tableau des effectifs et de l'organigramme. Donc comme ça, par rapport à notre débat budgétaire, vous avez l'effectif et l'organigramme, tel qu'ils ont été validés. Il y des questions, des commentaires sur ces deux points ? Pas de question, pas de commentaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Enfin la vente d'un terrain à la SNCF, monsieur SCHULTZ.

M. SCHULTZ : oui, on va enrichir, Mesdames et Messieurs, les recettes du Syndicat TEMO puisqu'on va vendre une partie des terrains qui sont situés rue Jean Monnet, pour la sécurisation d'un poste d'aiguillage. On va vendre 450 m² de terrain à la SNCF, pour la bagatelle de 36€ le mètre carré, estimation faite par France Domaine. Donc on propose au Syndicat de se prononcer en faveur de cette vente.

Le Président : il y a des questions ? Pas de question, pas de commentaire. Peut-être juste une dernière information sur le SERM. Ça fera l'objet d'une prochaine motion qu'on aura à vous proposer dans les prochains mois. Nous sommes tombés d'accord avec plusieurs présidents d'EPCI, sur la rédaction d'un courrier dans le cadre du SERM (Service Express Régional Métropolitain), donc Pierre CUNY, Michel LIEBGOTT, Michel PAQUET, Patrick RISSER, Armel CHABANE et Arnaud SPET ,donc les territoires associés, globalement, qui sont proches du Syndicat ou à la frontière luxembourgeoise, pour demander la mise en place du scénario 3. Alors, pour ceux qui se souviennent des débats sur le SERM, c'est le scénario le plus ambitieux concernant le SERM. Je rappelle les enjeux brièvement : plusieurs points retiennent favorablement notre attention, (c'est la rédaction du courrier qui nous a amenés à un accord sur la rédaction) donc un barreau ferroviaire Audun le Roman/ Esch-sur-Alzette, un renfort conséquent sur la ligne Thionville/ Fontoy/ Longuyon, qui permettra une offre alternative à l'usage de la voiture aux 90 000 habitants bordant cette voie, la relance d'une ligne Bouzonville/Thionville en passant par Yutz ou Kuntzig, Metzervisse, Kédange et Bouzonville, une liaison renforcée sillon mosellan depuis Metz et/ou Thionville permettant un axe Metz/Esch-sur-Alzette avec la création de nouvelles haltes ferroviaires à Audun-le-Tiche, Florange, Fontoy et Micheville, ainsi que l'amélioration de la desserte de la gare d'Hayange. Enfin, la remise en service régulier de la ligne Thionville/ Trèves, acté dans le précédent contrat de plan Etat/Région, en passant par Yutz, Kœnigsmacker et Sierck les Bains. Voilà, ce sont des éléments, je ne vais pas dans le détail de toute la rédaction du courrier, mais sur lesquels on est tombés d'accord avec l'ensemble des Présidents des territoires. Et puisque le Vice-Président à la Région m'a dit qu'on pouvait faire un point d'étape rapide sur ce qui s'est dit lors du COSTRAT, en disant effectivement que les études continuent, ça je peux vous le dire, suite à ce COSTRAT qui s'est déroulé tout à l'heure, et que, dans ces études, je vous confirme que les éléments qui sont dans ce courrier, dans les scénarios 2 et 3, sont globalement confirmés. Voilà, je le dis bien, on reste sur des études, mais on reste dans une faisabilité dans le cadre de ces études, d'un maintien de toutes les gares ou haltes ferroviaires qui sont précitées dans ce courrier. Globalement, que ce soit le scénario 2 ou le scénario 3, ils vont dans le sens des demandes de ce territoire, et c'est plutôt positif. Je me permets de préciser, parce qu'il y aura, derrière, des Copils où les EPCI seront toutes et tous invités, où vous serez toutes et tous invités, mais je me permets aussi de rappeler qu'au-delà de tout ça, on n'a pas encore commencé à parler finances, on est vraiment sur un plan d'intention, sur un schéma et un cap politiques, mais que, derrière, il y a bien évidemment un tour de table financier qui commencera à partir des prochains mois. Et que je crois que le 2 avril, les Présidents d'EPCI vont être invités à une réunion au SERM, justement à la Région, pour faire le point sur ces scénarios dans le détail. Donc voilà, le SERM avance, avec les EPCI nous arrivons à avoir une parole commune, et en tout cas, la Région continue à nous consulter, plutôt avec des études favorables et qui vont plutôt dans le bon sens pour les enjeux de notre territoire, même s'il y a des biais financiers. Je finis simplement en vous disant que, comme on avait loupé l'occasion de vous faire une invitation pour la création du TEMO, et bien, je suis heureux de pouvoir vous inviter, pour le vote du

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

budget, à un petit moment sympathique pour célébrer nos consensus dans le cadre de notre Syndicat. Merci à tous.

Fin : 20h10

Le secrétaire de séance,

M. WEIS, délégué de la CAPFT

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I-8 – DELIBERATION N°2025/I-75 - AVIS DU COMITE SYNDICAL SUR LE FINANCEMENT DU SERM

Exposé des motifs

Le SERM Lorraine-Luxembourg constitue l'un des trois Schémas Express Régionaux Métropolitains (SERM) potentiels identifiés à l'échelle de la région Grand Est. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 décembre 2023, laquelle définit les objectifs assignés aux SERM : amélioration de la qualité des transports du quotidien, réduction de la pollution atmosphérique, lutte contre l'autosolisme, désenclavement des territoires, renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs trouvent une résonance toute particulière dans le territoire Nord mosellan, confronté à une congestion structurelle de ses infrastructures de transport, exacerbée par l'intensité des flux transfrontaliers. On dénombre en effet environ 125 000 travailleurs frontaliers lorrains, dont la très grande majorité emprunte quotidiennement le réseau routier ou ferroviaire de la Moselle Nord. Le projet SERM Lorraine Luxembourg couvre un périmètre transfrontalier incluant les agglomérations de Nancy, Metz et Thionville, le Nord du département de la Moselle et la connexion directe avec Luxembourg-ville.

Plusieurs scénarii ont été présentés avec un degré d'engagement et des investissements croissants, les éléments suivants fondent l'offre minimale :

- Créer un périmètre d'interopérabilité, d'intégration tarifaire, de mesures en faveur du covoiturage
- Conserver les TER semi-directs
- Proposer une offre ferroviaire complémentaire omnibus sur une grande amplitude horaire (5h-23h)
- Développer les PEM en périphérie des agglomérations (favoriser l'accès en amont), dont PEM d'Uckange, Pompey, Peltre…
- Structurer un réseau BHNS Thionville
- Structurer de grands itinéraires pour vélos

Le scénario 3, soutenu par TEMO, prévoit les services suivants :

Ferroviaire	• Renfort Longuyon – Luxembourg Ville – 15' • Liaison Bouzonville – Thionville -Esch/Alzette – 30' • Liaison Apach – Thionville - Longwy – 30' • Liaison Metz – Luxembourg-Ville – 30'(100%omnibus) • Liaison Metz – Esch sur Alzette – 30'omnibus et 30' express (4 trains /h) • Conflans-Jarny – Hagondange – 15' • Liaison Metz – Rémilly – 30' • Liaison Metz – Nancy – 30' (100% omnibus)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

	• Liaison Nancy – Luxembourg-Ville – 15'(semi-direct) • Liaison Nancy – Pont-St-Vincent – 30' • Diamétralisation Lunéville – Toul – 30' • Tram-Train Ludres-Nancy-Pompey
Car Express	• Frisange – Esch-sur-Alzette – Belval via A13 (Luxembourg) • Longwy – Fontoy via A30-N52 • Metz – Luxembourg-ville via A31-A3 avec VRTC partielle (Elange – Luxembourg) • Longwy – Esch (via RN52 – D27 – D616) • Metz – Delme via RD955 • Metz – Pont-à-Mousson RD913-RD910 (desserte aéroport et Lorraine TGV) • Metz – Nancy via RD913 : desserte aéroport et Lorraine TGV • Toul – Pont-à-Mousson via RD611• Toul – Nancy (renfort) • Toul – Brabois (RD400 – A31 – A33 – RD974) • Lunéville – Brabois (RD974 – A33 – N333) • Thionville – Luxembourg-Ville (RD653-N3) • Thionville – Luxembourg-Ville sur VRTC A31 bis • Thionville – Mondorf-les-Bains via D1 • Thionville – Metz via N52-D10 (desserte locale hors corridor ferroviaire) • Moyeuvre-Grande – Fontoy (D9-RN52-A30) • Joeuf – Metz via RD7 • Metz – Auboué – Fontoy (via RD643) • Uckange – Maizières-lès-Metz (desserte Rives de Moselle Est via RD1) • Maizières-lès-Metz – Metz via RD1 (dont desserte clinique Elsan) • Bouzonville – Metz • Toul – Nancy • Toul – Brabois • Lunéville – Brabois • Prolongement BHNS Nancy ligne 3 au Nord-Est (Seichamps)
Nouvelles gares / haltes	• Vallée de la Fensch : Fontoy, Florange, • Metz : Magny • Nancy : Roberval • Moselle nord est : Yutz, Distroff, Kédange, • Anzeling, Bouzonville • Villerupt, Audun-le-Tiche

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

L'étude de préfaisabilité réalisée par la Société des Grands Projets chiffre le coût du scénario 3 à 2 Milliards : 350 millions d'euros pour l'infrastructure, 450 millions d'euros pour le coût du matériel roulant, 520 millions d'euros pour les dépôts, et l'exploitation des services à 280 millions d'euros par an. Les délais de mise en œuvre prévus sont les suivants : 11 lignes entre 2,5 et 5 ans, 11 lignes entre 5 et 10 ans, 1 ligne en 15 ans et 1 ligne en 20 ans.

La Région Grand Est a transmis au syndicat TEMO une étude financière proposant les pistes de financement suivantes, pour laquelle est attendu un avis sous la forme d'une note d'opportunité :

- Instauration d'une écocontribution sur les poids lourds
- Taxe sur les locaux à usage de bureaux, commerces, entrepôts et surfaces de stationnement
- Taxe de séjour additionnelle régionale
- Instauration d'une taxe spéciale d'équipement (TSE)
- Versement mobilité additionnel (VMA)

Dans ce cadre, il est proposé de répondre par la note d'opportunité suivante :

Note d'opportunité du Syndicat Mixte Territoires et Mobilités Moselle Nord (TEMO)

Relative aux propositions de financement du SERM Lorraine-Luxembourg

1/ Contexte général

Le SERM Lorraine-Luxembourg constitue l'un des trois Schémas Express Régionaux Métropolitains (SERM) potentiels identifiés à l'échelle de la région Grand Est. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 décembre 2023, laquelle définit les objectifs assignés aux SERM : amélioration de la qualité des transports du quotidien, réduction de la pollution atmosphérique, lutte contre l'autosolisme, désenclavement des territoires, renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs trouvent une résonance toute particulière dans le territoire Nord mosellan, confronté à une congestion structurelle de ses infrastructures de transport, exacerbée par l'intensité des flux transfrontaliers. On dénombre en effet environ 125 000 travailleurs frontaliers lorrains, dont la très grande majorité emprunte quotidiennement le réseau routier ou ferroviaire de la Moselle Nord.

À titre d'illustration, le trajet Metz – Luxembourg – Kirchberg via l'A31, qui peut être réalisé en 45 minutes en période creuse, requiert jusqu'à 1h30 en période de pointe. Parallèlement, le réseau ferroviaire est saturé sur les créneaux horaires de forte affluence, ce qui rend impératif un report modal massif de la voiture vers les transports collectifs. Ce besoin est précisément celui auquel le projet de SERM Lorraine-Luxembourg entend répondre.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

2/ Cadre général du financement du projet

La Région Grand Est a récemment transmis une étude prévisionnelle portant sur les modalités de financement du projet SERM Lorraine-Luxembourg. Rappelons, au préalable, que la Région Grand Est dispose de leviers financiers qui pourraient être mobilisés au profit du projet SERM, par exemple le projet d'écocontribution sur les poids lourds ou la maîtrise des tarifs des billets de train de l'axe Metz-Luxembourg. D'autre part, ce projet revêtant une importance majeure pour le grand-duché de Luxembourg, l'hypothèse d'un financement transfrontalier ne doit pas être écartée d'emblée.

Le document soumis par la Région Grand Est repose sur une hypothèse d'investissement de 1 milliard d'euros sur 10 ans, avec une participation de l'État à hauteur de 30 % via le Contrat de Plan État-Région (CPER). Une contribution équivalente de la Région Grand Est est envisagée.

Pour couvrir les 40 % restants (40 millions d'euros, hors inflation) plusieurs solutions ou recettes fiscales sont évoquées.

Rappel du principe de répartition des compétences en matière de financement des mobilités :

- **L'État** est compétent pour le financement des **infrastructures**, lesquelles sont ensuite rétrocédées à **SNCF Réseau**.
- **La Région** est compétente pour le financement du **matériel roulant**.
- **Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** n'interviennent que sur leur ressort territorial, principalement pour l'organisation des services de transport.

3/Analyse des pistes de financement proposées par la Région Grand Est

a. Instauration d'une écocontribution sur les poids lourds

Cette écocontribution, en cours d'étude par la Région Grand Est pour une mise en œuvre potentielle à partir de 2027, pourrait générer une recette globale **d'un milliard d'euros sur 10 ans, dédiée au financement des infrastructures routières.**

Avis de TEMO :

TEMO se déclare **favorable** à la mise en place de cette contribution, qui constitue une réponse ciblée aux problématiques urgentes de mobilité, notamment en Moselle Nord. Il est cependant rappelé que l'instauration de cette contribution relève de la compétence exclusive de la Région Grand Est, dans le respect de ses prérogatives fiscales.

b. Taxe sur les locaux à usage de bureaux, commerces, entrepôts et surfaces de stationnement

Cette taxe régionale, déjà mise en œuvre en Île-de-France et en région PACA depuis 2023, serait ici mobilisée à l'échelle du SERM Lorraine, avec une estimation de recettes annuelles de l'ordre de **30 millions d'euros**.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Avis de TEMO :

TEMO **émet des réserves** quant à cette option, dans la mesure où elle repose uniquement sur le tissu économique local. Cette taxe pourrait être perçue comme une mesure ciblant les entreprises installées sur le périmètre du SERM pour financer la mobilité des seuls travailleurs frontaliers. Cette perception, bien que techniquement inexacte (le SERM bénéficiant à l'ensemble des usagers), pourrait engendrer des crispations. Par ailleurs, le Syndicat observe que l'instauration de cette taxe relève de la décision souveraine de la Région Grand Est.

TEMO se prononce donc pour une application raisonnée de cette recette fiscale, s'opposant à la taxation des bureaux, toutes surfaces, et des commerces de moins de 1500 m².

c. Taxe de séjour additionnelle régionale

La possibilité d'instituer une taxe régionale additionnelle sur les séjours touristiques, à hauteur de 34 %, est prévue par le cadre législatif. Dans les territoires où elle est appliquée, elle bénéficie généralement à des établissements publics spécialisés, comme la Société des Grands Projets.

Avis de TEMO :

Le Syndicat est globalement favorable à cette mesure, sous réserve qu'elle soit appliquée à une échelle plus large que celle actuellement proposée. Un périmètre d'application restreint limiterait en effet les recettes attendues, en contradiction avec l'ampleur et les ambitions du projet. Une taxe à l'échelle du la grande Région paraît plus cohérente au regard de l'ambition des projets SERM et de leur utilité pour l'ensemble des administrés de la grande Région.

d. Instauration d'une taxe spéciale d'équipement (TSE)

Cette taxe, ventilée sur les impositions locales existantes (taxe foncière, CFE…), pourrait générer environ 20 millions d'euros par an, moyennant une hausse moyenne de 2,3 %. Cette taxe doit être instaurée en faveur d'un établissement public, donc très probablement en faveur de la Société des Grands Projets

Avis de TEMO :

Le Syndicat se déclare défavorable à toute mesure entraînant une hausse des impôts directs locaux, susceptible d'alimenter un rejet du projet et de fédérer les oppositions au niveau local.

e. Versement mobilité additionnel (VMA)

Ce mécanisme, conditionné à la création d'un syndicat mixte de type SRU, permet un financement complémentaire augmentant le versement mobilité pesant sur les entreprises sans pouvoir excéder le plafond légal de 2 % de la masse salariale.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Avis de TEMO :

Le Syndicat émet des réserves quant à l'application de cette solution, dans la mesure où elle ferait porter sur les seules entreprises françaises le financement d'une mobilité largement orientée vers le Grand-Duché du Luxembourg. Néanmoins, l'opportunité de créer un Syndicat mixte SRU et de prélever le versement mobilité additionnel ad hoc, ne doit pas être écartée.

4/Piste de financement non évoquée par l'étude prévisionnelle de financement :

a. Versement mobilité régional (VMRR)

Depuis la loi de finances pour 2025, il est désormais possible pour une région d'instaurer un versement mobilité régional à un taux de **0,15 % de la masse salariale** des entreprises de plus de 10 salariés. Une telle mesure pourrait générer **environ 30 millions d'euros par an**.

Question posée par le syndicat TEMO : La Région Grand Est envisage-t-elle de recourir à cette nouvelle possibilité de financement des SERM ?

Conclusion

TEMO **réaffirme son soutien au scénario n°3**, seul à même de répondre à la situation critique de saturation que connaît le territoire Nord mosellan.

Par ailleurs, il est fondamental de souligner que la Moselle Nord, du fait de sa situation transfrontalière, est confrontée à un **effet de ciseau financier** :

- **Accroissement des coûts** liés à l'augmentation continue du nombre de travailleurs frontaliers,

- **Réduction des recettes** fondées sur la masse salariale des entreprises françaises, en raison de la concurrence exercée par les employeurs luxembourgeois.

Ce déséquilibre est objectivé par les chiffres : TEMO perçoit **60 €/habitant**, contre une moyenne régionale de **86 €/habitant**, et jusqu'à **130 €/habitant** dans les grandes métropoles du Grand Est.

De surcroit, la situation frontalière du Nord mosellan l'amène à concentrer sur son territoire

- Toutes les problématiques de mobilité des travailleurs frontaliers, or, le travail frontalier concerne à minima, l'ensemble du département de la Moselle.
- Toutes les problématiques de transit routier et de transport de marchandises sur l'axe Nord Sud, or, ces transits irriguent l'ensemble du Grand Est.
- Les problématiques de déplacements classiques d'un territoire comptant près de 250 000 habitants.

Dans ce contexte, le syndicat TEMO **appelle à une prise en charge collective du financement des SERM à l'échelle régionale**, conformément aux principes d'équité territoriale, et à refuser

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

de faire peser sur le seul territoire du Nord Moselle le financement des infrastructures ouvrant vers le Luxembourg.

Enfin, il convient de rappeler que **les compétences en matière d'aménagement du territoire, d'égalité républicaine et de cohésion nationale relèvent de l'État**, et qu'il appartient à ce dernier d'assurer le financement des infrastructures dédiées à la réalisation de ce projet structurant.

Le Bureau Syndical par délibération n°2025/II-22 a validé à l'unanimité des membres présents la proposition d'avis du Président du TEMO.

Le Comité Syndical est invité à prononcer un avis sur la proposition de réponse à la sollicitation de la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 35 Pour et 2 Abstentions (M. ENGELMANN et Mme GRILLO), valide la proposition d'avis du Président du TEMO.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président,
Rémy DICK

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

POINT I/9 – DELIBERATION N°2025/I-76 - DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR LA DELEGATION PERMANENTE DU COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu l'article 5 des statuts de TEMO qui précise que « conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au président et au bureau »,

Vu la délibération n°2023/I-55 du Comité Syndical du 27 novembre 2023 relative à la délégation permanente d'attributions du comité syndical au Président du SMiTU Thionville-Fensch (devenu TEMO par arrêté préfectoral du 23 décembre 2024) ;

Le Président informe l'assemblée avoir signé dans le cadre de la délégation permanente accordée par le Comité Syndical les documents suivants ;

Communication

- Bon de commande multiwagon mobile solution
- Bon de commande tentes gonflables (Infocom)

Réseaux

- Marché avec UGAP pour l'achat de 23 IVECO
- Marché avec la CATP – Prolongation de la location de 26 véhicules auprès de Fast Concept Car
- Signature du contrat pour la souscription à une licence 1 an - Application HUB UP pour un an
- Marché UGAP Instant System
- Marché ECONOMIZ pour l'achat de deux SOLARIS et deux MANN
- Marché ECONOMIZ pour l'achat de deux Mercedes
- Signature de la facture de la salle des serveurs / KTF
- Signature de la facture de remplacement du disque dur / KTF
- Devis de remplacement de batterie C-ONE / KTF
- Marché ECONOMIZ 2 IVECO et 2 VANDIVINIT
- Devis pour l'obtention d'une Clé CHAMBERSIGN

Travaux

- Marché de maîtrise d'œuvre FLO 4 FLO 5 S1
- Lettre de consultation Flo 4 Flo 5 S1 – CSPS
- Lettre de consultation Flo 4 Flo 5 S1 – Géotechnique
- Lettre de consultation Flo 4 Flo 5 S1 – Polygonale géomètre
- Lettre de consultation MOE ZAC de Cormontaigne
- Lettre de consultation MOE Gare d'Uckange
- Bon de commande – Raccord sur gaz domaine privé « dépôt KTF » - cadre S1 FLO4 FLO5 suite déplacement armoire gaz

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20250626-DE_2025_I_7

Direction

- Devis pour l'obtention d'une Clé CHAMBERSIGN

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 27 juin 2025

Le Président,
Rémy DICK